

RAPPORT RSE

2023



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	01
VERS UNE SUPPLY CHAIN TOUJOURS PLUS RESPONSABLE ET DURABLE	01
ENJEUX ET STRATÉGIE	02
MODÈLE D'AFFAIRES	03
ENJEUX ET ENGAGEMENTS	05
MÉTHODOLOGIE ET IDENTIFICATION DES RISQUES SOCIAUX, SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	05
PARTIES PRENANTES	09
ENVIRONNEMENT	10
QUALITÉ DE L'AIR	12
MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE	14
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE BAS CARBONE	17
RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE	21
AUTRES ENJEUX LIÉS AUX ACTIVITÉS	26
TAXONOMIE VERTE	29
CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	29
APPLICATION	30
SOCIAL	42
DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES	43
SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL	47
RECRUTEMENT ET FIDÉLISATION	50
FORMATION ET GESTION DES COMPÉTENCES	54
DIALOGUE SOCIAL	55
SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS	56
NOUVELLES TECHNOLOGIES ET APPROCHE SYSTÉMIQUE	57
TRADUCTIONS CONCRÈTES DES OBJECTIFS	60
PARTENAIRES	61
CLIENTS	62
ARMÉE	62
COLLECTIVITÉS, ASSOCIATIONS ET CITOYENS	63
PRESTATAIRES	67
GOVERNANCE ET ÉTHIQUE	69
GOVERNANCE	70
CHARTRE ÉTHIQUE ET CONDUITE DES AFFAIRES	70
PLAN DE VIGILANCE	71
MÉTHODOLOGIE ET ÉLABORATION	72
ENVIRONNEMENT	72
RESSOURCES HUMAINES ET DROITS FONDAMENTAUX	72
FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS	72
FORMATION ET INFORMATION	72
ALERTE ET RECUEIL DES SIGNALEMENTS	73
NOTE MÉTHODOLOGIQUE	73
ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	74

PRÉAMBULE

VERS UNE SUPPLY CHAIN TOUJOURS PLUS RESPONSABLE ET DURABLE

Depuis sa création, le Groupe STEF a construit son modèle de développement dans le plus grand respect des équilibres économiques, humains et environnementaux.

Positionné au cœur de la chaîne alimentaire, comme le trait d'union entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs, il est conscient de sa responsabilité vis-à-vis de son écosystème et de son rôle dans l'approvisionnement alimentaire des populations.

C'est pour cela qu'il a décidé de s'engager durablement à bâtir des solutions pour répondre aux

défis auxquels nous sommes tous confrontés, avec des résultats concrets obtenus au cours de la dernière décennie.

Depuis 2022, il a entamé une transformation encore plus profonde en mettant sa responsabilité sociale, sociétale et environnementale au cœur de sa vision stratégique. Baptisé « Engagés pour un avenir durable », son plan stratégique 2022-2026 est le garant de ses engagements sociaux et environnementaux ainsi que de ses ambitions et de sa transformation.

Au-delà, il positionne également STEF comme un catalyseur d'énergies au sein de son écosystème afin de construire, ensemble, un avenir plus durable.

ECOVADIS : LES ENGAGEMENTS RSE DE STEF RÉCOMPENSÉS POUR LA 7^{ÈME} ANNÉE CONSÉCUTIVE !

STEF est ainsi classé dans le top 5 % des entreprises de son secteur d'activité, démontrant la maturité du Groupe sur le sujet. Parmi les points forts relevés par Ecovadis : l'engagement affiché, les ambitions climatiques fortes, la démarche internationale et des indicateurs de suivis publiés et chiffrés.





ENJEUX ET STRATEGIE

La raison d'être de STEF, irrigue ses choix stratégiques, la conduite de ses affaires et guide ses engagements, notamment en termes de politique RSE.

MODÈLE D'AFFAIRES



NOTRE RAISON D'ÊTRE

Des équipes engagées au quotidien pour garantir durablement et en toute sécurité l'accès à la diversité alimentaire pour tous.

UN PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS ÉQUILIBRÉ

- * Transports nationaux et internationaux
- * Logistique
- * Conditionnement

NOS ATOUTS

- * 22 200 collaborateurs expérimentés et engagés
- * 20 000 clients qui nous font confiance au quotidien
- * Un savoir-faire reconnu dans la gestion des flux et la sécurité alimentaire
- * Un ancrage fort dans les territoires
- * Des pôles d'expertise immobilier, IT et énergie intégrés
- * Une culture de l'innovation
- * Une situation financière solide
- * Un actionnariat stable principalement composé de collaborateurs
- * Un engagement sociétal historique

NOS VALEURS

- * Enthousiasme
- * Respect
- * Rigueur
- * Performance

MOYENS



- * Un réseau unique de près de 300 sites multi-températures



- * Une présence dans 8 pays européens



- * Près de 3 000 porteurs et tracteurs

GROSSISTES
—
PRODUCTEURS
AGROALIMENTAIRES
—
INDUSTRIES
AGROALIMENTAIRES
—
AUTRES

GMS
—
DÉTAILLANTS
—
E-COMMERCE
—
RESTAURATION
COMMERCIALE ET
COLLECTIVE

PRODUCTEURS
ÉLEVEURS
PÊCHEURS

CONSOMMATEURS

COMMENT CRÉONS-NOUS DE LA VALEUR DURABLEMENT POUR NOS PARTIES PRENANTES ?

POUR NOS CLIENTS	
<p>Trouver des solutions transport, logistique et conditionnement ciblées pour optimiser leur supply chain.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Co-construire des solutions compétitives pour leurs activités et leurs produits. * Contribuer à leurs engagements environnementaux grâce à nos capacités de massification des flux et à une flotte de plus en plus vertueuse. 	<ul style="list-style-type: none"> * 20 millions de tonnes de produits alimentaires transportées / an. * 110 000 livraisons / jour. * 9 typologies de Business Units.
POUR NOS SALARIÉS	
<p>Vivre la fierté du collectif pour une mission noble : participer à l'alimentation des populations.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Expérimenter une politique d'égalité des chances et de promotion interne différenciante. * Bénéficier d'une politique de rémunération et de conditions de travail respectueuses. * Développer ses compétences et son employabilité. * Pouvoir trouver un emploi à proximité de son lieu de vie et au plus près des territoires. 	<ul style="list-style-type: none"> * Plus de 3 700 recrutements / an. * Plus de 60 000 h de formation (par IMF)¹. * 11,80 h de formation / salarié. * Plus de 80 % des postes d'encadrement pourvus par la promotion interne. * Une évolution de carrière personnalisée définie à partir d'entretiens annuels.
POUR NOS FOURNISSEURS ET PARTENAIRES	
<p>Pouvoir compter sur des relations équilibrées et de long terme.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Engager une collaboration sur des bases responsables et éthiques. 	<ul style="list-style-type: none"> * Être accompagné dans sa transition environnementale. * 403 sur 417 nouveaux contrats signés avec politique d'achats responsables en France.
POUR LES POUVOIRS PUBLICS	
<p>Participer au dynamisme, à la vie économique et au financement des territoires en accord avec nos engagements, notamment pour les Quartiers de la Politique de la Ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> * S'insérer dans le tissu associatif : aide alimentaire et insertion des publics éloignés de l'emploi. * Co-construire avec les collectivités territoriales les solutions logistiques de demain (multimodal, logistique urbaine durable). 	<ul style="list-style-type: none"> * Engagements avec les services publics de l'emploi, notamment les Missions Locales et les EPIDE mais aussi avec le milieu associatif : Sport dans la ville, Nes& Cité, l'ARPEJH... * Engagement pour l'insertion professionnelle de réfugiés. * Engagements pluriannuels auprès des Restaurants du Cœur en France et de Banco Alimentario en Espagne. * Une structuration interne comprenant 50 interlocuteurs Logistique Urbaine Durable répartis sur tous les territoires.
POUR NOS ACTIONNAIRES	
<p>Compter sur la stratégie de développement long terme et de pérennité.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Participer à un modèle actionnarial unique qui met les salariés au cœur du capital de l'entreprise. * Proposer une politique de redistribution régulière. 	<ul style="list-style-type: none"> * 13 000 salariés actionnaires du Groupe via le fonds commun de placement. * 18 % du capital détenu par les salariés. * Une progression régulière du dividende en adéquation avec l'évolution des performances du Groupe.
POUR LA SOCIÉTÉ ET LA PLANÈTE	
<p>Veiller chaque jour à la sécurité alimentaire des produits consommés.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Engagements pour la transition énergétique du secteur de la supply chain au travers du plan « Moving Green ». * 20 784 h de formation Sécurité Sanitaire des Aliments en 2023. * Plus de 3 300 véhicules équipés en système d'alerting température. 	<ul style="list-style-type: none"> * Programme d'engagements climatiques audité annuellement. * Signataire de la Charte AFILOG avec l'État français pour la performance environnementale et économique de l'immobilier logistique. * Publication de l'empreinte carbone via CDP (Carbon Disclosure Project).

¹ IMF : Institut des Métiers du Froid, organisme de formation interne au Groupe.

ENJEUX ET ENGAGEMENTS

PILOTAGE DE LA DÉMARCHE RSE

Portée par la Présidence et la Direction Générale du Groupe, la politique RSE de STEF accompagne la stratégie générale de l'entreprise en prenant en compte les attentes des parties prenantes identifiées du Groupe. Dans ses aspects stratégiques, elle est examinée et approuvée en Conseil d'administration une fois par an et fait l'objet de séances de travail et de suivi régulières par le Comité exécutif. Au quotidien, elle est animée conjointement par la Direction du développement durable et la Direction de la responsabilité sociale. Chacune des directions centrales impliquées dans la démarche du Groupe (Sécurité sanitaire des aliments, Sous-traitance transport, Achats, Communication) déploie une démarche propre, établit sa feuille de route, ses outils et ses méthodes pour les concrétiser ainsi que ses indicateurs clés de perfor-

mance. Chaque entité opérationnelle dispose d'un réseau de référents par pays ou Business Units chargés d'élaborer et d'actualiser chaque année la feuille de route du périmètre.

MÉTHODOLOGIE ET IDENTIFICATION DES RISQUES SOCIAUX, SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe STEF a identifié ses enjeux et ses risques RSE afin de mieux les prévenir et les maîtriser, grâce à la réalisation d'une matrice de matérialité et d'une analyse des risques.

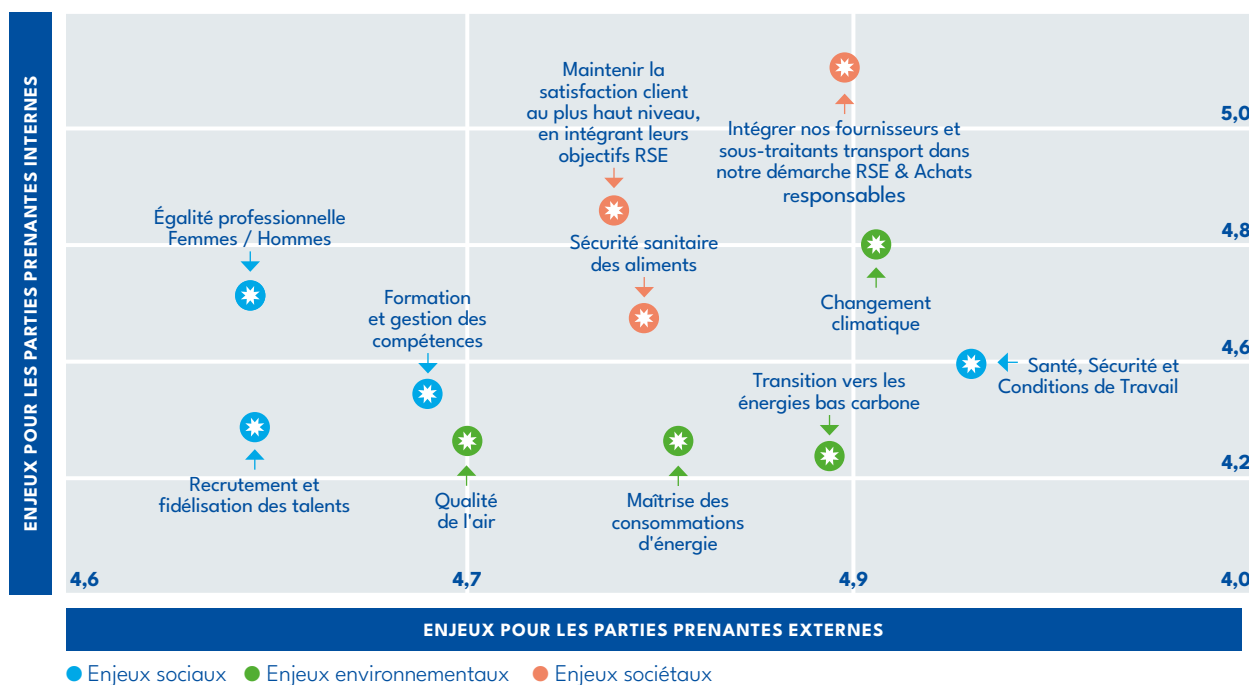
Le Groupe a mis à jour sa matrice de matérialité fin 2021, afin de prendre en compte les évolutions dans les attentes de ses parties prenantes internes et externes. Ainsi, salariés, experts, clients, partenaires (prestataires, fournisseurs, sous-traitants, associations, organisations profes-

sionnelles), et administrateurs de collectivités territoriales ont partagé leur vision des principaux enjeux RSE pour STEF, par questionnaire ou entretien individuel.

Afin de disposer d'une vision exhaustive des sujets auxquels le Groupe doit porter attention, les résultats de la matrice de matérialité ont été confrontés avec une analyse des risques RSE, réalisée par ses spécialistes internes. Ils se sont basés, pour cela, sur leur maîtrise technique, leur connaissance du Groupe, sur la norme ISO 26000 (dont la déclinaison française « Référentiel RSE en logistique », pilotée par la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer).

Cette matrice de matérialité sera remplacée pour l'exercice 2024 par la matrice de double matérialité décrite dans la CSRD qui s'appliquera au Groupe STEF pour son reporting de durabilité dès l'année 2024.

ENJEUX RSE MAJEURS DU GROUPE STEF



ENJEUX MAJEURS DU GROUPE STEF

Les enjeux RSE majeurs découlant de ces travaux peuvent être mis en lien avec plusieurs des 17 Objectifs de Développement durable de l'ONU (ODD). Au global, les actions du Groupe en matière de RSE présentent une contribution positive sur 11 de ces 17 ODD.

QUALITÉ DE L'AIR

Risques

La pollution atmosphérique génère un risque pour la santé des hommes à l'échelle locale. Elle peut être :

- * induite par nos activités ;
- * impactante pour nos activités (livraisons dans les zones à faibles émissions).

Enjeux

Participer à la protection de la santé des individus, pérenniser nos activités dans les zones réglementées et répondre aux attentes des parties prenantes.

Politiques

Renouveler régulièrement notre parc de véhicules pour bénéficier des technologies les plus performantes, tester des technologies alternatives plus vertueuses, notamment en termes d'émissions de particules fines et d'oxyde d'azote.

ODD



MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Risques

L'absence de maîtrise des consommations d'énergie de nos bâtiments et de nos véhicules peut entraîner une augmentation de notre empreinte carbone, une impossibilité à rendre notre service à nos clients et impacter fortement la rentabilité du Groupe.

Enjeux

Maîtriser l'ensemble des consommations d'énergie au niveau Groupe pour limiter notre impact environnemental, limiter les coûts associés, assurer une continuité de l'approvisionnement.

Politiques

Certification de la norme ISO 50001 en France et déploiement du système de management de l'énergie dans les pays dans lesquels le Groupe est implanté.

ODD



TRANSITION VERS LES ÉNERGIES BAS CARBONE

Risques

Ne pas réduire notre dépendance au carbone nous expose à deux risques :

- * avoir un impact négatif sur le changement climatique ;
- * subir les évolutions réglementaires coercitives sur l'utilisation des énergies carbonées.

Enjeux

Pérenniser nos activités dans un contexte où l'accès aux énergies carbonées se complexifie et impacte notre modèle d'exploitation, les rendre compatibles avec les enjeux climat et les aligner avec les attentes de nos parties prenantes.

Politiques

Identifier et déployer les énergies bas carbone nécessaires à nos véhicules et nos bâtiments.

ODD



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Risques

Le changement climatique génère un risque pour l'ensemble des écosystèmes à l'échelle planétaire. Il est :

- * impacté par nos activités ;
- * impactant pour nos activités (hausse des températures extérieures générant une hausse des besoins en énergie de réfrigération, événements climatiques extrêmes, évolutions réglementaires sur les énergies utilisables pour nos véhicules).

Enjeux

Pérenniser nos activités dans un contexte climatique qui va évoluer et impacter notre modèle d'exploitation, maintenir nos activités compatibles avec l'urgence climatique et les aligner avec les attentes de nos parties prenantes.

Politiques

Tester et déployer de nouvelles solutions plus vertueuses pour l'environnement permettant de maîtriser nos consommations tout en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre.

ODD



« MIX'UP » : DÉPLOIEMENT DE LA DÉMARCHE ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES

Risques

La non prise en compte des enjeux de mixité professionnelle pourrait constituer un frein au développement du Groupe au regard des attentes aujourd'hui exprimées à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise.

Enjeux

Stratégie de croissance avec le développement sur les pays européens :

- * disposer en nombre et en qualité des ressources humaines / talents nécessaires à notre développement ;
- * hisser STEF à un standard européen d'exemplarité en phase avec les évolutions sociétales.

Politiques

Fondamentaux : mobiliser, former les équipes, mesurer nos progrès :

- * mixité métier : accroître la mixité professionnelle pour accompagner notre développement européen ;
- * conditions de travail et qualité de vie au travail : améliorer nos conditions de travail et la qualité de vie au travail pour rendre nos métiers accessibles à chacun.

ODD



SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT)

Risques

Des impacts sur la santé physique et mentale des collaborateurs peuvent survenir par suite d'une mauvaise ou une sous-évaluation de leur exposition aux facteurs de risques professionnels ainsi qu'à une gestion inadaptée de la prévention et/ou du traitement de ces risques.

Enjeux

Préserver la santé physique et mentale des collaborateurs et favoriser leur épanouissement au travail en leur permettant de participer à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Politiques

Assurer la santé et la sécurité des salariés et participer à l'amélioration des conditions de travail :

- * former, animer et communiquer sur la SSCT à tous les niveaux de l'entreprise ;
- * analyser les facteurs de risques, les causes des accidents de travail et de maladies professionnelles et mettre en œuvre les actions préventives et correctives nécessaires ;
- * adapter les immobiliers, les processus et les outils ;
- * mettre en œuvre les conditions nécessaires pour préserver la santé physique et mentale de nos salariés.

ODD



RECRUTEMENT ET FIDÉLISATION DES TALENTS

Risques

L'inadaptation des ressources humaines aux évolutions des activités et des processus peut mettre en péril la poursuite et le développement des activités de STEF.

Enjeux

Disposer des ressources en phase avec les besoins du Groupe.

Politiques

Développer l'attractivité de l'ensemble de nos métiers en renforçant la visibilité de notre marque employeur et notre présence dans tous les canaux de recrutement. Assurer un dialogue social constructif, une diversité des équipes, une qualité de vie au travail et offrir la possibilité de participer au capital de l'entreprise pour fidéliser les salariés.

ODD



FORMATION ET GESTION DES COMPÉTENCES

Risques

Un défaut de formation et de gestion des compétences expose le Groupe à un risque de non-adaptation aux évolutions des métiers et à la perte de motivation des collaborateurs.

Enjeux

Rester compétitif sur le marché, fidéliser nos collaborateurs en leur permettant d'évoluer.

Politiques

Détecter et renforcer les potentiels de nos salariés par des parcours de développement.

ODD



SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Risques

Un défaut de maîtrise des activités peut altérer les denrées avec le risque d'affecter la santé des consommateurs.

Enjeux

Assurer les conditions optimales de conservation et de transport des aliments confiés afin de protéger la santé des consommateurs, et contribuer au développement et à la réputation des clients de STEF.

Politiques

Mettre en place les actions permettant de respecter l'intégrité des marchandises, la chaîne du froid, l'hygiène, les délais et dates dans les processus opérationnels et logistiques.

ODD



MAINTENIR LA SATISFACTION CLIENT AU PLUS HAUT NIVEAU, EN INTÉGRANT LEURS OBJECTIFS RSE

Risques

Une baisse de la qualité du service client, alliée à une non-intégration de leurs enjeux RSE, pourrait entraîner une baisse de la satisfaction client, et à plus long terme une perte de confiance.

Enjeux

S'assurer de bien comprendre les attentes de nos clients en termes de RSE et nous organiser pour pouvoir répondre à leurs besoins, voire pour certains de pouvoir les anticiper en étant proactif.

Politiques

Maintenir la confiance opérationnelle par le respect de la promesse client. Instaurer une confiance relationnelle en personnalisant la relation client. Intégrer les enjeux RSE de nos clients dans la construction de nos réponses à leurs besoins en faisant de notre démarche RSE un élément de différenciation de nos offres.

ODD



INTÉGRER NOS FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS TRANSPORT DANS NOTRE DÉMARCHE RSE & ACHATS RESPONSABLES

Risques

Ne pas intégrer nos sous-traitants transport dans notre démarche RSE nous priverait d'un impact RSE positif sur l'ensemble de notre chaîne de valeur et de mise en œuvre de solutions innovantes.

Enjeux

Développer des stratégies collaboratives avec nos fournisseurs et sous-traitants transport pour :

- ✳️ maintenir notre position de leader innovant en matière de RSE ;
- ✳️ garantir la prise en compte de la RSE sur l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Politiques

Mise en place d'une politique RSE à destination des fournisseurs hors sous-traitance transport par la Direction des achats. Création d'une Direction de la sous-traitance Transport Groupe qui intègre les paramètres RSE dans ses missions.

ODD



PARTIES PRENANTES

Afin de prendre en considération les attentes de ses parties prenantes, STEF entretient un dialogue soutenu et régulier avec chacune d'elles. L'objectif est de trouver collectivement les meilleures réponses et de progresser ensemble.

Parties prenantes	Enjeux associés
Salariés	Préserver la santé des collaborateurs dans le cadre de leur métier. Disposer des ressources (en nombre et en compétences) en phase avec les besoins du Groupe. Motiver les collaborateurs et les associer aux performances du Groupe.
Clients	Proposer un service qui permette à nos clients de développer leur activité en confiant la gestion des flux, le transport, la logistique et le conditionnement de leurs produits à un partenaire fiable, capable de respecter l'intégrité et la sécurité sanitaire de leurs produits, dans le respect des consommateurs.
Fournisseurs	Construire une relation partenariale qui permette au Groupe de bénéficier des meilleures prestations et innovations dans chacun de ses métiers.
Pouvoirs publics	Partager nos enjeux du monde du transport, de la logistique et du conditionnement afin d'éclairer la décision publique en la matière.
Organisations professionnelles	Travailler de concert avec la profession sur les évolutions et l'avenir du secteur.
Territoires et localités	Partager les enjeux d'approvisionnement des populations en trouvant ensemble les solutions adaptées à chaque contexte, permettant de développer l'ancrage local du Groupe et la création d'emploi, tout en améliorant la perception de nos activités par les citoyens.
Partenaires de l'emploi	Agir en faveur de l'insertion professionnelle, notamment des plus jeunes et des plus fragiles.
Écoles et universités	Faire découvrir le secteur et les métiers du Groupe et accroître son attractivité vis-à-vis des nouvelles générations.
Agences et organismes d'évaluation et de contrôle	Permettre au Groupe, grâce aux notations, de se situer et d'améliorer son action sur ses différents enjeux.
Partenaires financiers	Accompagner le développement du Groupe en ayant accès aux conditions de financement les plus adaptées.
Actionnaires	Informar en transparence les actionnaires du Groupe sur son évolution et accroître l'indépendance de STEF en renforçant son actionariat salarié pour assurer sa pérennité à long terme.



ENVIRONNEMENT

La mission du Groupe est d'approvisionner les populations de manière durable où qu'elles soient, parfois loin des zones de production tout en respectant les limites planétaires.

Engagé depuis plus de 15 ans dans la réduction de son impact sur l'environnement, STEF investit dans une logistique toujours plus vertueuse afin de préparer la supply chain de demain. Le Groupe s'attache à prendre en compte l'impact du changement climatique sur son organisation afin d'opérer les orientations stratégiques nécessaires à sa propre adaptation. En 2023, plusieurs chantiers ont été ouverts en ce sens. En parallèle, STEF a poursuivi les démarches engagées autour de quatre enjeux majeurs qui s'inscrivent dans le cadre de « Planet Care », le volet environnemental de son plan stratégique 2022-2026.

FACE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE : SE PRÉPARER ET S'ADAPTER

Au-delà des effets des activités du Groupe sur le climat, STEF anticipe les impacts du dérèglement climatique sur ses propres activités.

* Une première étape a été franchie en 2023 avec l'analyse de l'exposition des sites aux risques physiques du changement climatique, c'est-à-dire les impacts directs qui affectent les conditions dans lesquelles opère le Groupe (augmentation des intensités et fréquences des phénomènes climatiques extrêmes : canicule, inondation, rétractation des sols...).

* STEF se prépare également à l'évolution du cadre réglementaire européen et à la publication d'un reporting de durabilité dès l'année 2024 (norme CSRD).

QUALITÉ DE L'AIR

Afin de réduire ses émissions de polluants atmosphériques, STEF fait évoluer sa flotte de véhicules aux derniers standards Euro et incite ses sous-traitants transport à partager sa politique. Ces actions permettent aussi de répondre aux caractéristiques des zones à faibles émissions (ZFE) créées par de nombreuses métropoles en Europe.

RENOUVELLEMENT RÉGULIER DU PARC DE VÉHICULES

STEF bénéficie des meilleures techniques disponibles en matière de motorisations avec 95 % du parc à la norme Euro VI. Le renouvellement des véhicules résultant des acquisitions dans le cadre des opérations de

croissance externe est intégré au fur et à mesure.

En 2023, les émissions de polluants affichent une **réduction de 29 %** (NOx + hydrocarbures) et **42 %** (particules fines) par rapport à 2019.

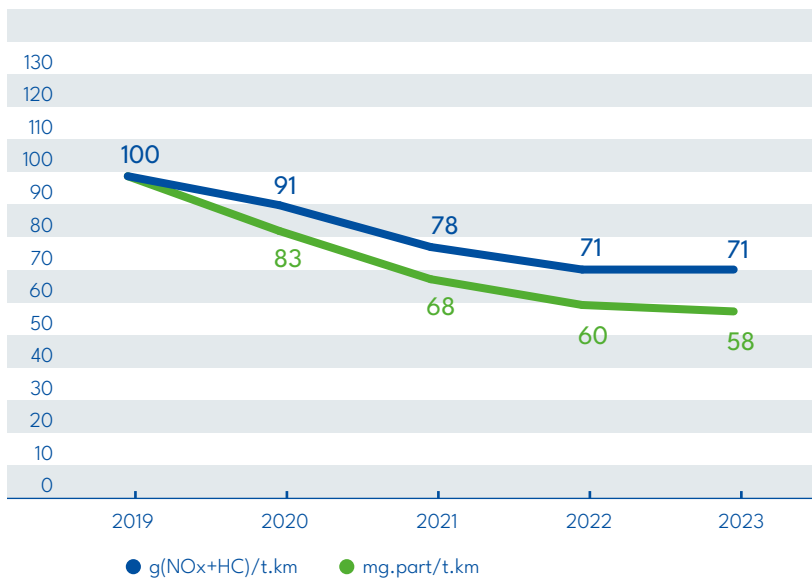
L'intégration de **flottes de véhicules peu récents** lors des **opérations de croissance externe** en Espagne et en Italie ne permet pas de maintenir l'amélioration annuelle permanente observée depuis 2019 sur les oxydes d'azote et les hydrocarbures (Nox + HC). Au-delà de la motorisation des véhicules, les groupes froids sont également très impactants. L'application de la **politique STEF de renouvellement de ces véhicules permettra de retrouver une amélioration régulière de ces indicateurs.**

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

En veille permanente sur les évolutions technologiques, STEF investit notamment dans les équipements frigorifiques électriques « Engineless » (alimentés par l'énergie du moteur du véhicule) sur ses nouveaux porteurs. Ses équipes participent également à des groupes de travail avec les constructeurs afin de développer des solutions innovantes.

Les actions conduites pour diminuer la consommation des véhicules contribuent aussi à la réduction des émissions de polluants atmosphériques. Enfin, le Groupe travaille en lien étroit avec les organisations professionnelles, les associations et les collectivités territoriales pour accompagner la mise en place de ZFE.

Évolution des émissions de polluants (NOx, HC) et particules à la t.km Groupe (base 100 en 2019)



95%

DES VÉHICULES STEF À LA NORME EURO VI



MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

L'activité de transport et de stockage alimentaire de STEF est très consommatrice d'énergie, pour faire rouler ses véhicules sous température dirigée comme pour refroidir ses entrepôts. La consommation d'énergie correspond au 2^{ème} poste de dépenses du Groupe. L'optimiser est un enjeu clé, à la fois sur le plan environnemental et sur le plan financier, a fortiori dans le contexte inflationniste actuel.

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE EN PROGRÈS

En 2023, grâce au Système de Management de l'Énergie (SME) certifié ISO 50 001 en France, la performance énergétique du Groupe par rapport à 2022 a progressé de 3,9 % sur les bâtiments, de 3,5 % pour la consommation de carburant sur les véhicules tracteurs. À l'aulne des résultats obtenus en France, l'extension du SME aux autres pays du Groupe devrait

permettre de réduire à minima de 15 % sa consommation électrique d'ici à 2025.

✳ **Véhicules** - STEF affiche une baisse de consommation en France de plus de 9 % pour ses tracteurs² depuis 2019 grâce à l'amélioration permanente de ses matériels roulants, et au travail de fond engagé sur les comportements de conduite : cinq paramètres (surrégime, temps moteur avec véhicule à l'arrêt, freinages d'urgence, anticipation et stabilité de la vitesse) sont pris en compte pour évaluer la conduite au-delà du simple chiffrage des quantités de carburants consommées. Le détail des notes obtenues par chaque conducteur permet aux formateurs internes d'accompagner ceux dont les notes sont les plus faibles au plus près de leurs besoins.

✳ **Bâtiments** - Depuis ses origines, STEF a choisi de conserver la maîtrise de la construction de ses plateformes. Il

a ainsi développé une double expertise dans la construction et dans le pilotage de la production de froid qui a permis une baisse de consommation (par tonne passée à quai) de 19 % depuis 2019. Des diagnostics énergétiques sont aussi régulièrement conduits sur les sites pour identifier des leviers de réduction de consommation d'énergie. Les plans d'actions qui en découlent permettent de suivre les gains en quantité d'énergie économisée et les gains économiques correspondants. En 2023, les efforts et progrès réalisés en termes de pilotage des économies d'énergie (notamment avec l'aide de l'Intelligence Artificielle³) ont permis de maintenir les consommations par tonne passée à quai malgré l'intégration de nouveaux sites énergivores (activités surgelées en Suisse et en Italie).



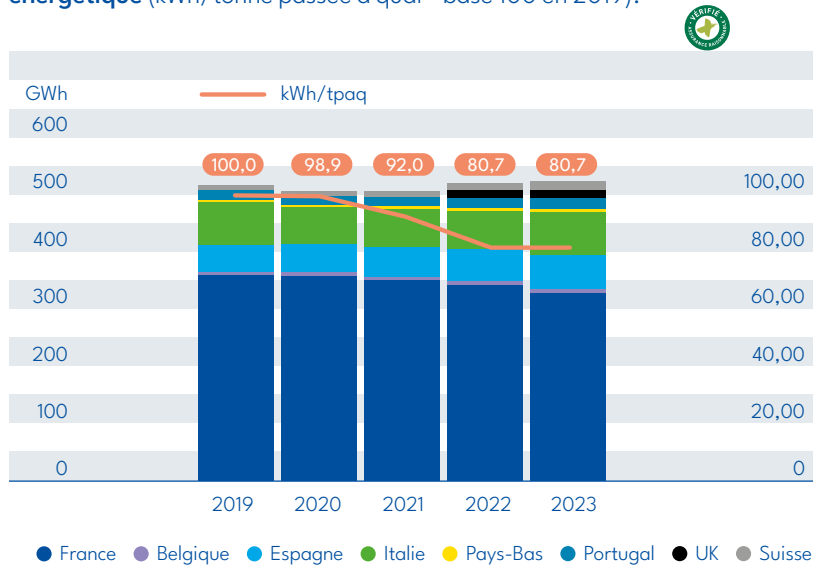
« PETITS ACTES, GRAND IMPACT »

Lancée en 2023 à l'échelle du Groupe, sur toutes les activités, cette campagne d'information multicanale (affiches, autocollants, vidéos) se poursuivra en 2024.

² Consommation de diesel, hors véhicules « engineless » et hors consommation de carburants alternatifs.

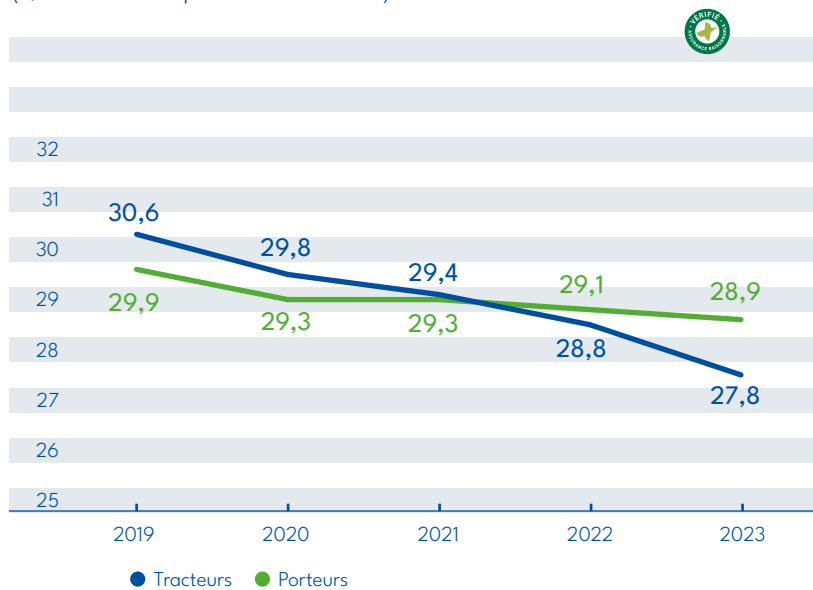
³ STEF a développé son propre système d'aide au pilotage des installations frigorifiques de ses bâtiments pour optimiser les temps et les périodes de production de froid en fonction des températures extérieures, des prévisions d'activité et également, du coût de l'électricité. Ce système est progressivement étendu à l'ensemble des sites du Groupe.

Consommation totale d'électricité (GWh) et évolution de la performance énergétique (kWh/tonne passée à quai - base 100 en 2019).



Après 3 années consécutives de réduction régulière (- 20 % entre 2019 et 2022), la consommation d'électricité ramenée à la tonne passée à quai en 2023 reste stable. Ceci est dû à l'intégration de 2 nouvelles activités Surgelés en Suisse et en Italie pour lesquelles les standards Groupe de management de l'énergie n'ont pas encore été pleinement déployés. De bonnes améliorations sont constatées en France, grâce à la certification ISO 50001 et en Belgique grâce à l'ouverture d'un nouveau bâtiment aux standards énergétiques élevés.

Évolution de la consommation de gazole des véhicules STEF France (L/100km - hors production de froid).



Le renouvellement régulier des véhicules permet de bénéficier des avancées technologiques des constructeurs en matière de réduction de la consommation de carburant. Depuis deux ans, la consommation des véhicules tracteurs est inférieure à celle des véhicules porteurs en France. Cette différence s'explique par l'âge moyen des tracteurs (trois ans) qui est inférieur à celui des porteurs (six ans) : de ce fait les tracteurs bénéficient des gains technologiques plus que les porteurs.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE BAS CARBONE

STEF réduit sa dépendance aux énergies fossiles et diversifie son mix énergétique pour contribuer à l'atteinte des objectifs européens de « Neutralité Carbone » en 2050 (« Green Deal ») et au respect de l'accord de Paris sur la trajectoire 2°C définie par les experts mondiaux lors de la COP 21. Sa démarche concerne à la fois les véhicules et les bâtiments.

VÉHICULES : LES BIOCARBURANTS COMME ÉNERGIE DE TRANSITION

Engagé depuis plusieurs années dans un programme structuré d'expérimentations, STEF a choisi de privilégier les énergies bas carbone disponibles et de diversifier son mix énergétique en s'adaptant aux contextes locaux.

★ **Biodiesel B100 français** (« Oleo100 ») - Directement compatible avec la technologie des moteurs

thermiques classiques, ce carburant, issu de coproduits de la culture du colza sur le sol français, permet de réduire de 60 % les émissions de GES par rapport au gasoil. À terme, 30 % de la flotte de véhicules du Groupe sera alimentée avec ce biocarburant.

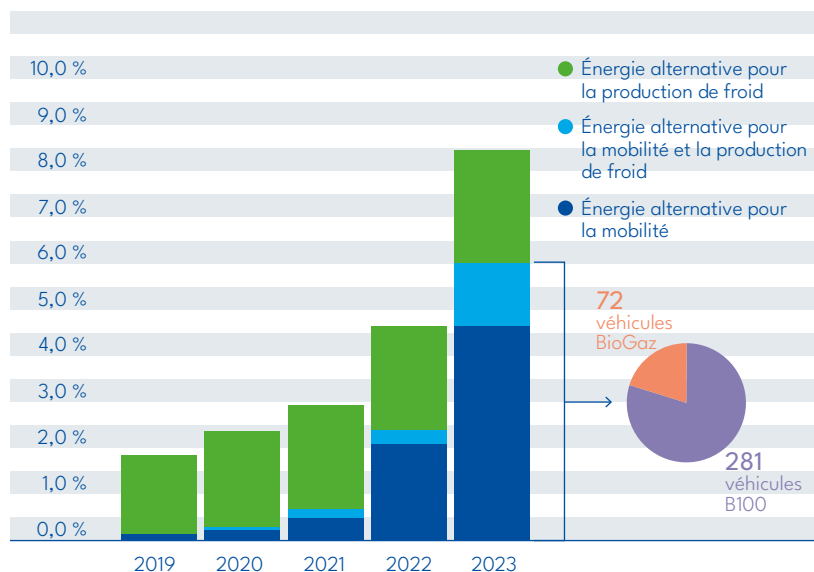
★ **Biodiesel HVO** - Le HVO (Hydrogenated Vegetable Oils) est issu de différentes matières intrantes comme les huiles alimentaires usagées ou les résidus de graisses. Son processus de fabrication est différent de celui du B100, mais ses propriétés et usages sont semblables. Il permet d'atteindre une réduction de GES allant de 60 à 90 % par rapport au diesel.

★ **Biogaz** - Issu de la valorisation des biodéchets (déchets agricoles, boues de station d'épuration et résidus alimentaires) par méthanisation, ce carburant permet de réduire les émissions de GES de 80 %, et le bruit de 50 % par rapport à un moteur diesel. En 2023, STEF a ouvert sa

propre station de BioGNV sur le site du Plessis-Pâté et développe sa flotte de véhicules alimentés en bioGNV. Une autre station biogaz devrait ouvrir sur le site de Brignais en région lyonnaise en 2024.

★ **Véhicules électriques** - STEF travaille avec les constructeurs pour rendre ces véhicules compatibles avec ses contraintes d'exploitation. Aujourd'hui, des véhicules dotés d'une autonomie compatible avec les activités du Groupe (notamment de maintien en température) sont disponibles sur le marché. Une dizaine de véhicules 100 % électriques a été commandée en 2023. Leur mise en exploitation en 2024 permettra au Groupe d'évaluer les adaptations techniques et organisationnelles à mettre en œuvre pour accompagner cette transition à plus grande échelle.

% véhicules alternatifs STEF (tracteurs, porteurs et semi-remorques)



GUIDE D'INSTALLATION DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Les experts techniques du Groupe ont activement contribué à sa rédaction en 2023. Publié par France Logistique, ce guide vise à faciliter l'implantation des bornes de recharge sur les sites des transporteurs.

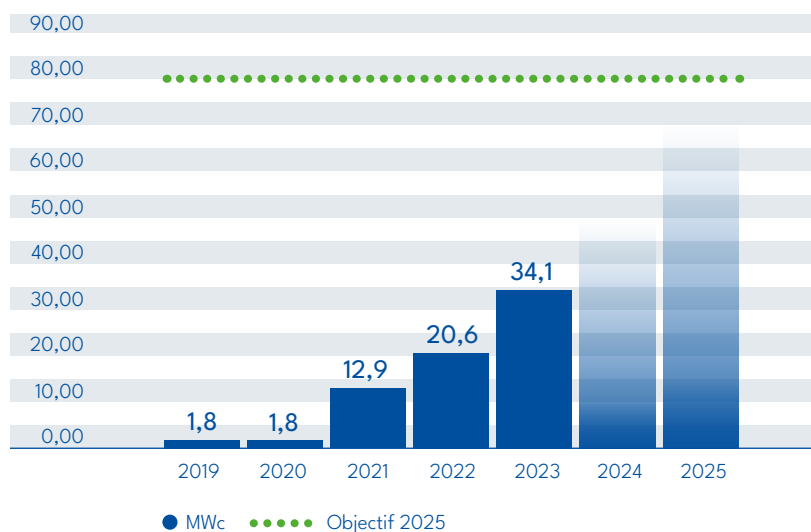
BÂTIMENTS : L'ÉOLIEN, UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE COMPLÉMENTAIRE DU PHOTOVOLTAÏQUE

STEF a choisi de développer l'auto-production d'énergie sur ses sites et diversifie ses moyens de production d'énergie renouvelable. En 2023, le Groupe a élargi sa diversification à l'éolien, une ENR complémentaire du photovoltaïque pour contribuer à l'atteinte de son objectif de 100 % électricité bas carbone d'ici 2025.

✳ **Panneaux photovoltaïques** - Fin 2023, le Groupe dispose de **44 centrales** en fonctionnement pour une puissance installée de plus de **34 MWc**, soit une **hausse de plus de 65 %** par rapport à la puissance existante en 2022. Les **44 centrales en fonctionnement fin 2023** devraient produire chaque année **40 GWh d'électricité**, soit **environ 8 % de la consommation totale du Groupe**. Des réflexions sont en cours pour installer des panneaux sur des ombrières de parking et sur des réserves foncières non bâties.

✳ **Parc éolien** - À l'été 2023, Blue EnerFreeze, filiale de STEF dédiée à l'énergie, a acquis les droits à construire un parc éolien localisé en Bretagne. Celui-ci comprend quatre éoliennes de 3 MW chacune, pour une puissance totale de 12 MW et 22 GWh d'énergie produite par an. Il permettra de couvrir environ 6 % de la consommation annuelle de STEF France à partir de 2025.

Puissance installée des centrales photovoltaïques (MWc)







RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

« Moving Green », la démarche Climat de STEF, traduit l'ambition du Groupe de faire face aux enjeux climatiques en contribuant à l'atteinte de la neutralité carbone européenne en 2050.

Elle s'appuie sur une organisation dédiée et bénéficie du soutien de tous les salariés comme de ses instances dirigeantes. « Moving Green » se concentre sur quatre grands enjeux :

- ✳ la mobilité durable ;
- ✳ le froid plus responsable ;
- ✳ l'accompagnement de la sous-traitance transport ;
- ✳ l'implication des collaboratrices et collaborateurs.

En 2023, chaque entité du Groupe (pays et BU) a décliné sa feuille de route « Moving Green » en fonction de ses propres enjeux. Les objectifs poursuivis sont pleinement intégrés dans leurs plans d'investissement.

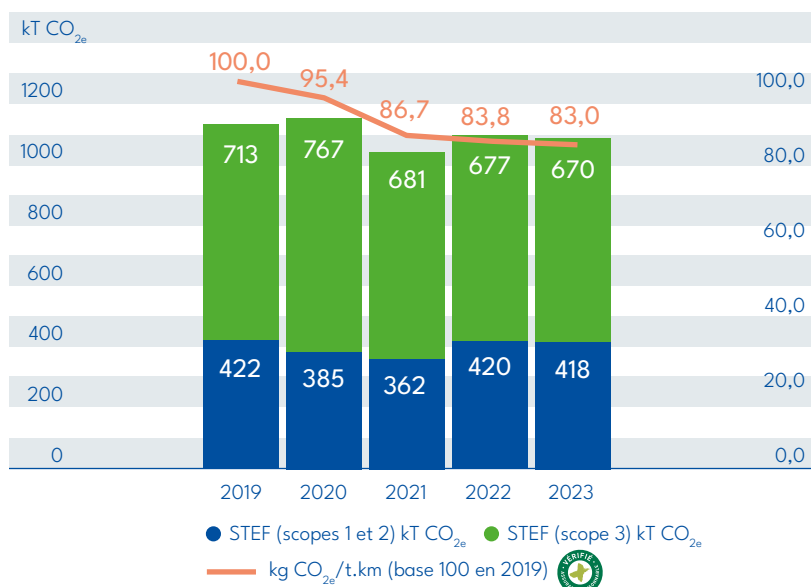
CARBON SCORECARD ECOVDIS ADVANCED

Pour la 2^{ème} année consécutive, STEF a été évalué à un niveau avancé sur la Carbon scorecard par l'organisme ECOVDIS.



EMPREINTE CARBONE TOTALE DU GROUPE

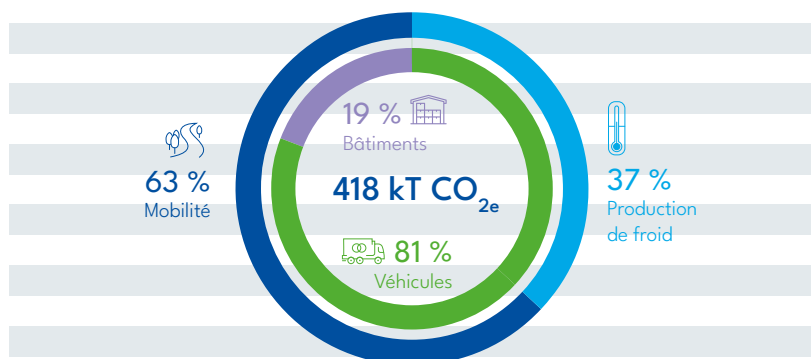
Émissions de GES scopes 1, 2 et 3 + intensité CO_{2e} (scope 1) /t.km



Malgré l'intégration de sociétés acquises, qui représentent environ 15 kT CO_{2e}, l'empreinte carbone totale du Groupe continue de décroître.

Cette évolution est en partie due à des baisses de volumes, mais également à une amélioration permanente de la performance carbone, notamment dans le transport.

Répartition des émissions de GES (scope 1 et 2)

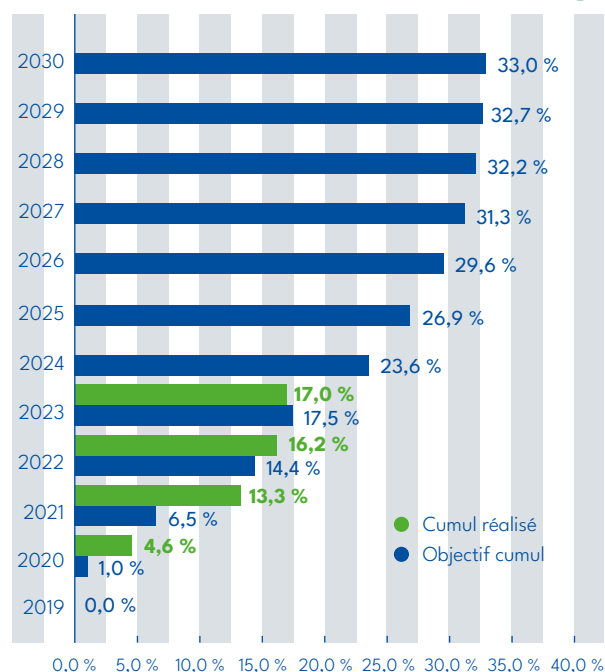


« MOVING GREEN » : RÉSULTATS 2023

OBJECTIF N°1

- 30 % D'ÉMISSIONS DE GES SUR LES VÉHICULES EN 2030 (en gCO_{2e}/t.km, référence 2019).⁴

Réduction des émissions GES Véhicules STEF (émissions GES/t.km - référence 2019)



L'intégration de nouvelles activités de transport en Espagne crée un léger retard sur l'objectif. Celui-ci sera comblé par le déploiement des standards du Groupe (matériel, schémas d'exploitation et comportement de conduite) afin de réintégrer la trajectoire fixée.

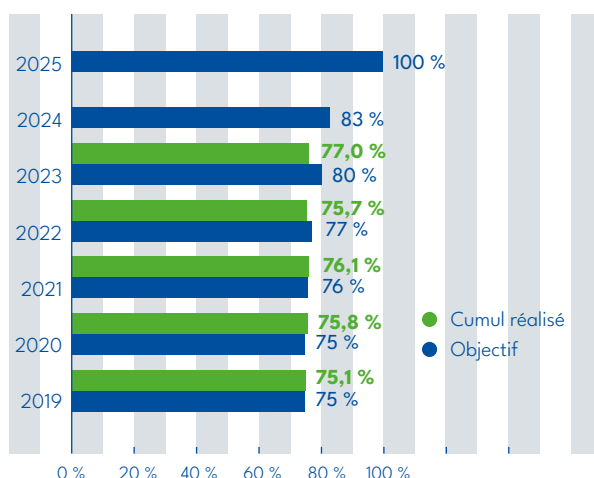
AVANCÉES EN 2023 :

- * la mise en service de plus de 300 véhicules (porteurs et tracteurs) alternatifs (15 % de la flotte française) contribue fortement à la baisse des émissions relatives du Groupe ;
- * les gains de consommation de carburant des véhicules tracteurs (-9,1 % depuis 2019) liés à l'amélioration de la performance énergétique des moteurs et à l'optimisation du comportement de conduite des conductrices et conducteurs (+ 8,8 % sur la notation en France) sont un facteur important de la réduction des GES liés au transport ;
- * l'expertise de STEF dans l'optimisation des schémas de transport et des taux de remplissage des véhicules continue de réduire les émissions relatives du transport.

OBJECTIF N°2

100 % D'ÉLECTRICITÉ BAS CARBONE⁵ SUR LES SITES EN 2025.

Électricité bas carbone consommée chez STEF



AVANCÉES EN 2023 :

- * l'écart entre le résultat 2023 et l'objectif est lié à l'intégration de nouvelles acquisitions ayant une forte consommation d'électricité (activités Surgelés) dans des pays où le mix énergétique est relativement carboné (Italie notamment), ainsi qu'à un retard sur les objectifs de développement de centrales photovoltaïques ;
- * l'augmentation de la part d'électricité bas carbone par rapport à 2022 est liée à l'augmentation de la production photovoltaïque d'une part, et à l'augmentation de la part d'électricité garantie d'origine renouvelable au Portugal et en Espagne ;
- * la mise en service de nouvelles centrales photovoltaïques et éoliennes en 2024 et 2025 devrait permettre au Groupe d'atteindre son objectif de capacité d'autoproduction en 2024/2025.

⁴ En fonction du rythme de livraison des véhicules alternatifs, l'objectif de -30% pourrait être atteint avant 2030.

⁵ Électricité bas carbone = électricité renouvelable ou d'origine nucléaire.



OBJECTIF N°3

CONSTRUIRE UNE DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT DES SOUS-TRAITANTS TRANSPORT (STT).

AVANCÉES EN 2023 :

Les évolutions dans ce domaine sont détaillées au paragraphe dédié à la sous-traitance transport. On peut toutefois noter :

- ✳ l'intégration d'une clause d'engagement dans une démarche de réduction de leur empreinte carbone avec les plus importants sous-traitants transport du Groupe et l'accompagnement des principaux sous-traitants transport en France dans le dispositif « Objectif CO₂ » ;
- ✳ la mise en place d'objectifs chiffrés d'évolution du parc véhicules des sous-traitants français, espagnols et italiens (90 % des émissions GES de la sous-traitance du Groupe) avec construction et suivi des indicateurs associés.

OBJECTIF N°4

FAIRE DE CHAQUE COLLABORATEUR UN ACTEUR DE LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE DANS SA VIE PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE.

AVANCÉES 2023 :

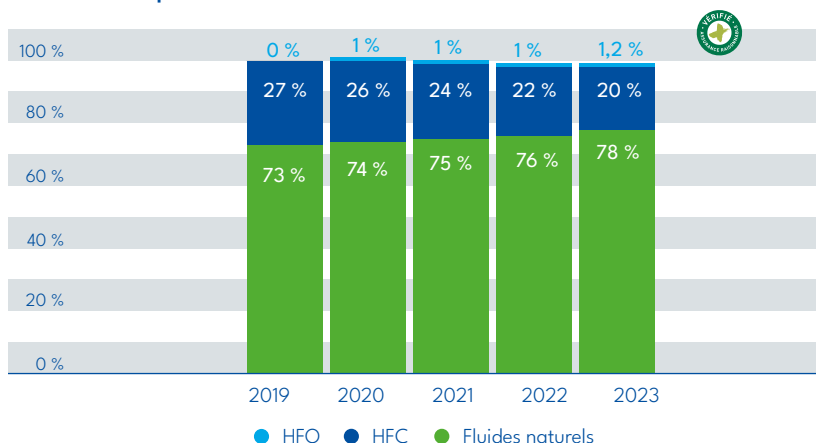
Les actions de formation et de sensibilisation déjà engagées ont continué à être déployées et ont été renforcées par la mise à disposition d'informations pour les équipes STEF :

- ✳ formation aux mécanismes et enjeux du changement climatique : près de 200 membres des Comités de directions et experts (dont 50 en 2023) ont suivi une formation complète d'une journée, près de 70 % des cadres du Groupe (plus de 1 300 personnes) ont suivi un e-learning de 2H40, et plus de 650 conducteurs ont été formés à un comportement de conduite vertueux ;
- ✳ mise à disposition de l'empreinte carbone (Scope 1) de chaque entité opérationnelle (Pays et Business Unit) pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du Groupe (via l'intranet). Cet indicateur est accessible à l'échelle de la filiale avec une fréquence mensuelle sur le périmètre France (75 % des émissions GES) ;
- ✳ référencement d'un véhicule 100 % électrique dans chaque gamme du catalogue des voitures de fonction en France (80 % du parc de véhicules légers du Groupe).



En complément de ces objectifs, le Groupe poursuit son plan de remplacement des fluides frigorigènes par des fluides à faible pouvoir de réchauffement climatique. Les fluides naturels ont un potentiel de réchauffement global de 1000 à 4 000 fois inférieur aux HFC.

Répartition des fluides frigorigènes par nature dans les installations fixes du Groupe



EN 2023, STEF ESPAGNE A OBTENU SA PREMIÈRE ÉTOILE « LEAN AND GREEN » pour avoir atteint l'objectif de réduire ses émissions de CO₂ de 20 %⁶ dans ses processus transport, avec deux ans d'avance sur l'objectif initial. « Lean & Green » est la plus grande plateforme de collaboration européenne qui vise à aider les entreprises de tous les secteurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.



⁶Émissions de CO_{2e}/t de marchandise, année de référence 2019.



AUTRES ENJEUX LIÉS AUX ACTIVITÉS

BIODIVERSITÉ

Engagé dans la Charte AFILOG⁷, STEF déploie sa démarche de préservation de la biodiversité à travers des analyses d'impact environnemental sur ses projets immobiliers et le suivi de fonctionnement des installations.

En 2023, 13 projets ont été conduits en France conformément aux engagements AFILOG. Parmi les initiatives à l'échelle européenne, figurent le

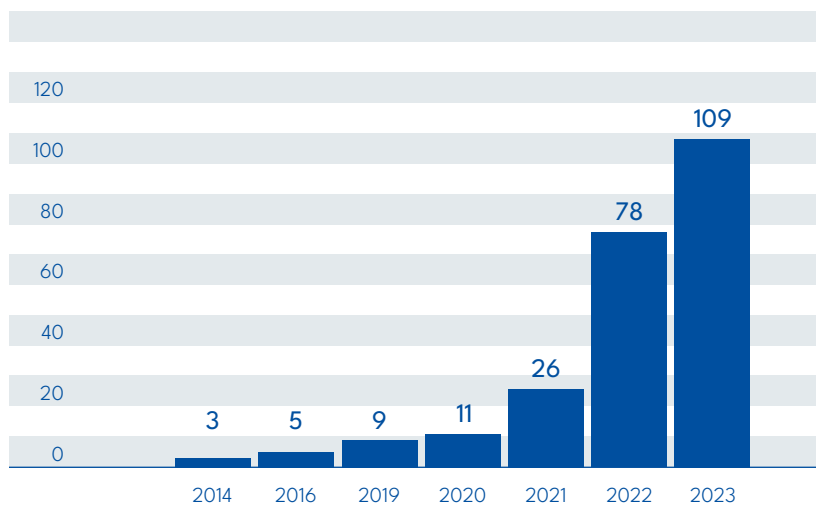
projet en partenariat avec la commune de Darvault (voir encadré P. 106) et celui réalisé en Italie sur le site de Fidenza.

Les propositions d'aménagement faites par STEF sont adaptées au contexte local : écopâturage, implantation de ruches, nichoirs à oiseaux, espaces verts, mares, réduction de l'éclairage nocturne pour protéger la faune, phyto-épuration, parkings perméables...

LA FORÊT STEF EN ITALIE

À Fidenza, les arbres plantés par STEF permettent de protéger la biodiversité et les habitats de la faune, de réduire le bruit causé par le trafic autoroutier et de contribuer au stockage de CO₂. À terme, chaque plante pourra séquestrer en moyenne 20 kilos de CO₂ par an. En 2023, 500 arbres supplémentaires ont été plantés, ce qui porte le nombre total d'arbres à 2 300.

Nombre d'aménagements en faveur de la biodiversité
(en cumulé depuis 2014)



⁷ Association française des professionnels de l'immobilier logistique : STEF a participé à la rédaction de cette charte d'engagements réciproques avec l'État en faveur de la performance économique et environnementale de l'immobilier logistique.



ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET GESTION DES DÉCHETS

Les quantités et types de déchets produits par les activités du Groupe sont limités. Des dispositifs de collecte en vue de la valorisation des déchets sont mis en place sur les sites. Les déchets non dangereux sont triés sur site ou directement chez les prestataires, pour être valorisés par recyclage matière ou énergétique. Les déchets dangereux sont collectés et traités en conformité avec les réglementations des pays d'implantation. Pour favoriser l'économie circulaire, STEF s'efforce de mettre en place avec ses clients des démarches de « Reverse Logistic » (logistique des retours) qui optimisent les schémas de transport et

les taux de remplissage des véhicules. C'est notamment le cas au sein de la BU Foodservice qui assure la collecte des coproduits en vue de leur valorisation. Au sein de la BU Seafood, un système de récupération des caisses en polystyrène a été mis en place sur le site de Bègles. Ces caisses sont ensuite recyclées et valorisées.

La légère diminution du taux de valorisation des déchets en 2023 est liée d'une part à l'intégration de nouvelles activités en 2022 pour lesquels les standards de gestion des déchets du Groupe ne sont pas encore déployés à 100 %, et d'autre part à des volumes importants de déchets de désamiantage d'un bâtiment qui a été déconstruit en 2023.

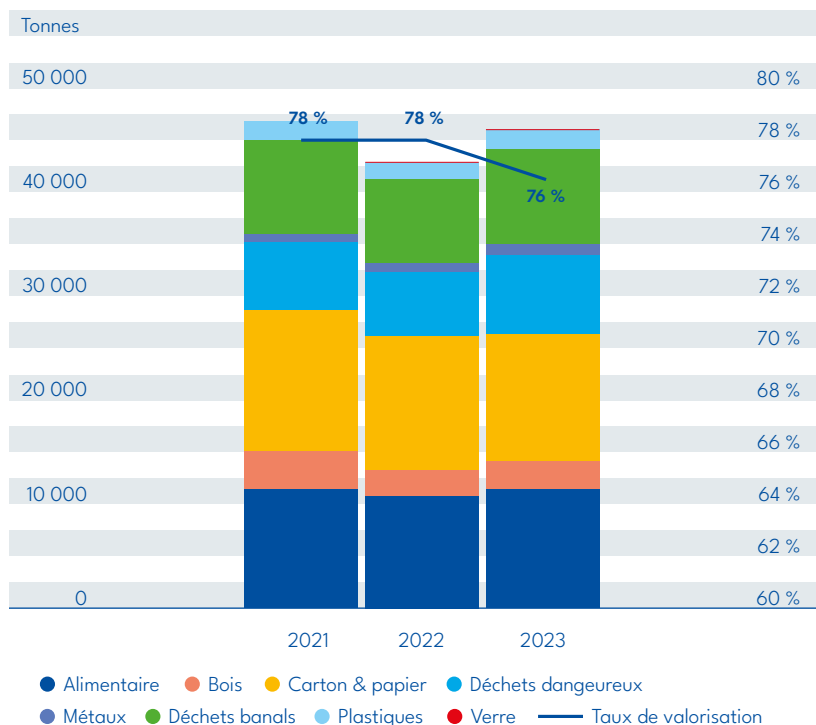
SOURCES DE POLLUTION/ INCIDENTS

Elles sont strictement circonscrites par la conduite régulière d'audits internes portant sur la sécurité des personnes et des biens, le respect des consignes et des procédures techniques. Chaque site dispose d'un plan d'urgence qui comporte un volet « déversement accidentel » permettant d'intervenir en cas d'incident.

EAU

Face aux épisodes de sécheresse qui se multiplient, l'enjeu de la sobriété hydrique monte en puissance sur l'ensemble des sites du Groupe. La ressource en eau est principalement mobilisée pour certains équipements de production de froid et pour le lavage des véhicules. Au-delà des installations et dispositifs déjà en place pour optimiser les consommations, STEF a lancé en 2023 un projet de sobriété hydrique à l'échelle européenne. Des groupes de travail sont en cours sur ces sujets pour identifier les dispositifs ad hoc et les bonnes pratiques à diffuser. STEF étant concepteur de ses sites, leur mise en œuvre sera facilitée.

Répartition des déchets par type (tonnes/an) et taux de valorisation des déchets non dangereux



TAXONOMIE VERTE



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

En application du règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « règlement taxonomie »), STEF publie, au titre de l'exercice 2023 :

- * la part de son chiffre d'affaires, de ses investissements et de certaines de ses dépenses opérationnelles considérées comme éligibles et non éligibles au titre des six objectifs environnementaux couverts par la taxonomie ;
- * la part de son chiffre d'affaires, de ses investissements et de certaines de ses dépenses opérationnelles considérées comme alignées et non alignées au titre des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
- * les données comparatives 2022 sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Une activité économique est considérée comme éligible si elle est incluse dans la liste des activités décrites dans les actes délégués au règlement taxonomie, correspondant aux activités identifiées par la Commission européenne comme susceptibles d'apporter une contribution substantielle à l'un des objectifs environnementaux ci-dessous :

- * atténuation du changement climatique ;
- * adaptation au changement climatique ;
- * utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
- * transition vers une économie circulaire ;
- * prévention et contrôle de la pollution ;
- * protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Une activité économique éligible est considérée comme alignée si elle répond aux trois critères suivants :

- * elle contribue de façon substantielle à l'un ou plusieurs des objectifs environnementaux, en satisfaisant aux critères techniques spécifiques détaillés dans les actes délégués au règlement taxonomie ;
- * elle ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux (principe du « Do No Significant Harm » - DNSH) en répondant aux critères décrits dans les actes délégués au règlement taxonomie ;
- * elle est exercée dans le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

APPLICATION

ÉLIGIBILITÉ DES ACTIVITÉS

En 2023, le Groupe a mis à jour l'analyse d'éligibilité menée les années précédentes en l'élargissant pour

considérer les six objectifs environnementaux taxonomiques. Cette analyse, menée conjointement par la Direction Développement durable, la Direction financière et les Directions

opérationnelles a conduit à identifier les activités suivantes comme éligibles en 2023 :

Objectif taxonomique	Activité taxonomique	Activités STEF correspondantes
Atténuation du changement climatique	4.3 - Production d'électricité à partir d'énergie éolienne.	Construction du parc éolien de Dingé-Tinténiac en Ille-et-Vilaine (quatre éoliennes).
	4.15 - Réseaux de chaleur /de froid.	Production et distribution de froid à destination d'entrepôts frigorifiques.
	5.5 - Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source.	Collecte et transport des déchets cartons (BU RHD) et poissons (BU Seafood) à des fins de recyclage, réemploi ou valorisation.
	6.5 - Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires.	Activités de transport effectuées par des véhicules utilitaires légers répondant aux normes Euro V et Euro VI. Véhicules de fonction du Groupe STEF.
	6.6 - Transport routier de fret.	Activités de transport effectuées par des tracteurs et porteurs répondant à l'étape E de la norme Euro VI.
	7.2 - Rénovation de bâtiments existants.	Rénovation de bâtiments du Groupe portant sur plus de 25 % de la surface de l'enveloppe du bâtiment ou dont le coût est supérieur à 25 % de la valeur du bâtiment, à l'exclusion de la valeur du terrain.
	7.4 - Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments).	Installation des stations de recharge pour véhicules électriques sur les sites STEF.
	7.5 - Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments.	Installation du système Building Operating System (BOS) sur les bâtiments STEF.
	7.6 - Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables.	Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du Groupe.
7.7 - Acquisition et propriété de bâtiments.	Bâtiments détenus par le Groupe, en propre ou en location.	

Objectif taxonomique	Activité taxonomique	Activités STEF correspondantes
Économie circulaire	2.3 - Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux.	Collecte et transport des déchets cartons (BU Foodservice) et poissons (BU Seafood) à des fins de recyclage, réemploi ou valorisation.
	3.2 - Rénovation de bâtiments existants.	Pour l'année 2023, STEF a considéré pour cette activité un périmètre identique à l'activité 7.2 (Rénovation de bâtiments du Groupe portant sur plus de 25 % de la surface de l'enveloppe du bâtiment ou dont le coût est supérieur à 25 % de la valeur du bâtiment, à l'exclusion de la valeur du terrain).
	4.1 - Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données.	Installation du système Building Operating System (BOS) sur les bâtiments STEF.



Activités éligibles en 2022 non éligibles en 2023

L'activité 7.1 – La construction de bâtiments neufs, qui était éligible l'année dernière à l'objectif d'atténuation du changement climatique, ne l'est plus cette année en raison de l'absence de projet de construction de bâtiment en vue d'une vente ultérieure ou pour le compte de tiers en 2023. Par ailleurs, les activités maritimes du Groupe ayant été cédées en mai 2023, l'activité 6.10 – Transports maritimes et côtiers de fret, navires nécessaires aux opérations portuaires et aux activités auxiliaires – ne fait plus partie des activités conduites par le Groupe STEF. Seuls 0,2 M€ de CAPEX engagés sur les navires avant la cession sont éligibles à cette activité au titre de l'exercice 2023.

Projet « EnergyLab » de Madrid

En 2023, STEF a lancé un projet de fabrication d'hydrogène vert dans son « EnergyLab » de Madrid. Cette activité sera éligible à la taxonomie lorsque la production d'hydrogène aura débuté.

ALIGNEMENT DES ACTIVITÉS

Production d'électricité à partir d'énergie éolienne

Les dépenses d'investissement liées à la construction du parc éolien (4 éoliennes Nordex) de Dingé-Tinténiac (Ille-et-Vilaine, France) sont considérées comme alignées, car respectant l'ensemble des critères de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique et d'absence de préjudice important causé aux autres objectifs. En particulier :

- ✳ une étude d'impact sur l'environnement a été réalisée conformément à la réglementation française et les mesures nécessaires pour protéger la biodiversité ont été identifiées et mises en œuvre dès la phase chantier ;
- ✳ les éoliennes sont considérées comme durables au regard de leur temps de retour énergétique court ;

✳ la majorité des matériaux utilisés dans les éoliennes sont recyclables et les matériaux composites sont pris en charge par des filières spécialisées dans le cadre d'une valorisation thermique ou énergétique ;

✳ les critères relatifs à l'éolien en mer sont non applicables pour ce projet.

Réseaux de froid

STEF n'a pas identifié de réseaux de froid répondant aux critères d'alignement au 31 décembre 2023.

Collecte et transport de déchets

Les déchets de carton et de poisson collectés ne sont pas mélangés avec d'autres déchets ou matières et sont destinés à être préparés en vue de réemploi ou recyclage. L'ensemble des critères d'alignement sont respectés pour cette activité.

Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires de fret

Les véhicules de fonction électriques et certains des véhicules hybrides respectent le critère relatif aux émissions de CO₂ inférieures à 50 g CO₂/km. Parmi ces véhicules, le Groupe STEF a considéré comme alignés ceux respectant l'ensemble des critères requis par la taxonomie.

Transport routier de fret

Au 31 décembre 2023, STEF n'a pas identifié de véhicule éligible respectant les critères d'alignement.

Activités immobilières

Les dépenses d'investissement liées aux activités 7.4, 7.5 et 7.6 respectent les critères de contribution substantielle de par leur nature et ne font pas l'objet de critère d'absence de préjudice important autre que celui lié à l'adaptation au changement climatique.

Les bâtiments détenus en propre et en location ont été analysés au regard des critères techniques de l'activité 7.7. Toutefois, aucun bâtiment n'a pu être aligné, les exigences relatives

aux bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi nulle n'étant pas applicables aux bâtiments frigorifiques, de même que l'obligation de certificat de performance énergétique. Par ailleurs, le critère relatif à l'appartenance au Top 15 % du parc le plus performant en matière de consommation d'énergie primaire opérationnelle n'a pas pu être appliqué en l'absence de données sectorielles pertinentes. Aucune rénovation comptabilisée en 7.2 n'a été identifiée comme alignée.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2023, le Groupe a mené une analyse de l'adaptation au changement climatique selon les scénarios du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) RCP⁸ 4.5 et RCP 8.5 à horizon 2030 et 2050 couvrant l'ensemble de ses sites ainsi que le parc éolien de Dingé-Tinténiac. L'ensemble des risques climatiques mentionnés dans le règlement Taxonomie a été considéré et les risques physiques pertinents pour STEF ont été identifiés.

Les principaux risques identifiés ont été cartographiés par type de risque (température, vague de chaleur, pic de chaleur, feu de forêt, stress hydrique, sécheresse, précipitations importantes, inondations, glissement de terrain, tempêtes) et par localisation géographique.

Une analyse de vulnérabilité a également été menée sur les fonctions Logistique, Transport et Support et des mesures d'adaptation sont déployées pour faire face aux principaux risques identifiés.

En 2024, le Groupe STEF continuera à renforcer son plan de résilience au changement climatique, notamment sur les sites identifiés comme les plus exposés.

⁸ RCP : Representative Concentration Pathways, profils représentatifs d'évolution de concentration.

RESPECT DES GARANTIES MINIMALES

STEF conduit ses activités en accord avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et les droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et par la Charte internationale des droits de l'homme.

DEVOIR DE VIGILANCE EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

Le Groupe STEF est soumis au devoir de vigilance français. Il veille au respect des droits humains tout au long

de sa chaîne de valeur tout en s'assurant du respect des réglementations en vigueur dans chacun de ses pays d'implémentation.

ANTI-CORRUPTION

Le Groupe STEF est soumis à la loi française « Sapin II » et l'ensemble des normes de comportements à respecter face aux risques de corruption est intégré dans sa charte éthique. Le Groupe dispose également d'un dispositif d'alerte et de recueil des signalements afin de remonter les cas litigieux, ainsi que d'une plateforme digitale externe de recueil et de traitement des alertes.

FISCALITÉ

Le Groupe respecte l'esprit et la lettre de l'ensemble des lois et réglementations fiscales auquel il est soumis. La

Direction du Groupe STEF a développé de solides processus de gestion des risques fiscaux, en application de la politique globale de gestion des risques, afin d'assurer le respect des règles applicables dans les pays d'implantation du Groupe.

CONCURRENCE LOYALE

Le Groupe STEF s'assure du respect du principe de concurrence loyale, quel que soit le type d'opération ou de projet mené. Des actions de sensibilisation sont également menées auprès de la Direction Générale, des Directions commerciales et régionales.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le périmètre retenu pour la définition des indicateurs clés de performance au 31 décembre 2023 est le suivant :

* le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissements et dépenses

d'exploitation considérés couvrent l'ensemble des activités du Groupe correspondant au périmètre des sociétés sous son contrôle ;

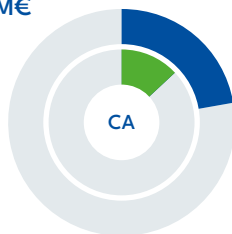
* les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du calcul des ratios définis par l'acte délégué relatif à l'article 8 du Règlement

taxonomie publié le 6 juillet 2021 ;

* les données financières sont issues des comptes au 31 décembre 2023 et le total du chiffre d'affaires et des dépenses d'investissement peuvent donc être réconciliés avec les états financiers.

Ratios taxonomiques au 31.12.2023

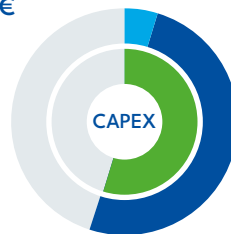
TOTAL Chiffre d'affaires
4 442 M€



22,3 %
Du CA est éligible à la taxonomie verte en 2023 contre **13,1 %** en 2022
0,01 % du CA aligné en 2023

● CA
● CA éligible
● CA aligné
● CA éligible
2022

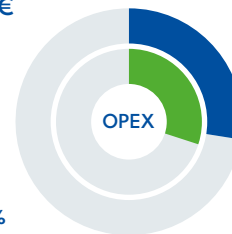
TOTAL CAPEX
427 M€



55,1 %
Des CAPEX sont éligibles à la taxonomie verte contre **54,8 %** en 2022
4,9 % des CAPEX alignés en 2023

● CAPEX
● CAPEX éligibles
● CAPEX alignés
● CAPEX éligibles
2022

TOTAL OPEX
168 M€



27,6 %
Des OPEX sont éligibles à la taxonomie verte contre **30,0 %** en 2022
0,1 % des OPEX alignés en 2023

● OPEX
● OPEX éligibles
● OPEX alignés
● OPEX éligibles
2022

CHIFFRE D'AFFAIRES

Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires total utilisé comme dénominateur s'élève à 4 442 M€ et correspond au chiffre d'affaires du Groupe tel qu'établi dans les états financiers consolidés.

Le chiffre d'affaires éligible s'élève à 990 M€ et correspond principalement au chiffre d'affaires réalisé par l'exploitation des véhicules entrant dans le champ d'application de l'étape E de la norme Euro VI (973 M€) et la location ou mise à disposition de locaux (16 M€).

La hausse du chiffre d'affaires éligible par rapport à 2022 s'explique notamment par le renouvellement régulier du parc de véhicules lourds et l'introduction de véhicules neufs répondant aux critères de la norme Euro VI-E, ce qui provoque une augmentation du chiffre d'affaires éligible sur l'activité 6.6 – Transport routier de fret. Le pourcentage d'éligibilité lié au transport routier de fret devrait ainsi continuer à croître sur les prochaines années.

Le calcul de la part de chiffre d'affaires éligible et aligné relatif au transport routier de fret a été effectué en considérant que le chiffre d'affaires était réalisé uniformément par tous les véhicules du parc et de manière linéaire sur l'année, et que le pourcentage d'éligibilité sur le parc en location courte durée était identique à celui du parc en propre. L'analyse de l'éligibilité du parc sous-traitant a été réalisée par pays d'implantation.

Le chiffre d'affaires aligné s'élève à 0,2 M€ et correspond à la vente de déchets de poissons et de cartons à des fins de valorisation.

INVESTISSEMENTS

Au 31 décembre 2023, le total des dépenses d'investissement utilisé comme dénominateur s'élève à 427 M€ et correspond au montant total des acquisitions et entrées de périmètre d'immobilisations incorporelles, corporelles et de droits d'utilisation relatifs aux contrats de location.

La réconciliation avec le montant indiqué en note 13 des états financiers peut s'effectuer de la manière suivante :

Les dépenses d'investissement éligibles s'élèvent à 235 M€ et correspondent principalement à l'acquisition et propriété des bâtiments (126 M€) et à l'acquisition de nouveaux véhicules d'exploitation (73 M€). Parmi ces 235 M€ de dépenses d'investissement éligibles, 4 M€ sont liés aux regroupements d'entreprises.

Les dépenses d'investissement alignées s'élèvent à 21 M€ et correspondent principalement aux dépenses engagées pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments STEF (13 M€) et à la construction du chantier éolien de Dingé-Tinténiac (7 M€).

	Montant au 30/12/2023 (K€)	Inclus dans dénominateur KPI CAPEX
Immobilisations incorporelles : Acquisitions	5 771	Oui
Immobilisations incorporelles : Mouvements de périmètres (entrées)	993	Oui
Immobilisations incorporelles : Mouvements de périmètre (sorties)	(993)	Non
Immobilisations incorporelles, incluant droits d'utilisation IFRS 16 : Acquisitions	388 799	Oui
Immobilisations incorporelles, incluant droits d'utilisation IFRS 16 : Mouvements de périmètre (entrées)	31 189	Oui
Immobilisations incorporelles, incluant droits d'utilisation IFRS 16 : Mouvements de périmètre (sorties)	(109 313)	Non

DÉPENSES D'EXPLOITATION

Selon le règlement délégué UE 2021/2178, les dépenses d'exploitation à prendre en compte dans le calcul du ratio taxonomique correspondent aux coûts directs non-inscrits à l'actif qui concernent la recherche-développement, la rénovation des bâtiments, les contrats de location à court terme, l'entretien et la réparation et toute autre dépense directe liée à l'entretien courant des actifs.

Au sein du Groupe, les dépenses d'exploitation correspondantes sont les

charges d'entretien et maintenance et les charges de location court terme et autres exemptions IFRS 16.

Au 31 décembre 2023, le total des dépenses opérationnelles utilisé comme dénominateur s'élève à 168 M€.

Les dépenses d'exploitation éligibles s'élèvent à 46 M€ et correspondent principalement aux charges d'entretien et maintenance sur les bâtiments et sur les véhicules. Les dépenses d'exploitation éligibles ont été évaluées sur la base de la part des tracteurs et por-

teurs éligibles dans le parc. La hausse des dépenses d'exploitation liées aux activités transport routier éligibles par rapport à 2022 s'explique par la hausse du pourcentage d'éligibilité du parc. Les charges d'exploitation liées à l'achat de carburants alternatifs ne sont pas incluses.

Les dépenses d'exploitation alignées s'élèvent à 0,2 M€ et correspondent aux coûts d'entretien et maintenance des véhicules de fonction alignés, calculés selon la part de véhicules de fonction alignés sur le nombre total de véhicules de fonction.



Éligibilité et alignement - CA

Année Fiscale	2023			Critères de contribution substantielle		
	Code(s) (2)	Chiffre d'affaires absolu (3)	Part du chiffre d'affaires (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)
Activités économiques (1)		million €	%	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL

A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)

Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source / Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux	CCM 5.5 / CE 2.3	0,23	0,01%	O	N/EL	N/EL
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (A.1)		0,23	0,01 %	0,01 %	0,00 %	0,00 %
dont habitantes		0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
dont transitoires		0,00	0,00 %	0,00 %		

A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)

		million €	%	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires	CCM 6.5	0,52	0,01 %	EL	N/EL	N/EL
Transport routier de fret	CCM 6.6	972,99	21,90 %	EL	N/EL	N/EL
Transports maritime et côtiers de fret, navires nécessaires aux opérations portuaires et aux activités auxiliaires	CCM 6.10	0,00	0,00 %	N/EL	N/EL	N/EL
Construction de bâtiments neufs	CCM 7.1	0,00	0,00 %	N/EL	N/EL	N/EL
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	15,73	0,35 %	EL	N/EL	N/EL
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (A.2)		989,24	22,27 %	0 %	0 %	0 %
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A.1+A.2)		989,47	22,27 %	0 %	0 %	0 %

B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie	3 452,65	77,73 %
Total (A+B)	4 442,12	100,00 %

Éligibilité et alignement - CAPEX

Année Fiscale	2023			Critères de contribution substantielle		
	Code(s) (2)	CAPEX absolu (3) million €	Part des CAPEX (4) %	Atténuation du changement climatique (5) O; N; N/EL	Adaptation au changement climatique (6) O; N; N/EL	Ressources aquatiques et marines (7) O; N; N/EL
Activités économiques (1)						

A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)

Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	CCM 4.3	6,54	1,53 %	O	N/EL	N/EL
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires	CCM 6.5	0,19	0,04 %	O	N/EL	N/EL
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 7.4	0,17	0,04 %	O	N/EL	N/EL
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments / Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	CCM 7.5 / CE 4.1	0,55	0,13 %	O	N/EL	N/EL
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	13,41	3,14 %	O	N/EL	N/EL
CAPEX des activités durables sur le plan environnemental (A.1)		20,85	4,89 %	4,89 %	0,00 %	0,00 %
dont habitantes		14,13	3,31 %	3,31 %	0,00 %	0,00 %
dont transitoires		0,19	0,04 %	0,04 %		

A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)

		million €	%	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL
Réseaux de chaleur/de froid	CCM 4.15	4,67	1,10 %	EL	N/EL	N/EL
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires	CCM 6.5	5,95	1,40 %	EL	N/EL	N/EL
Transport routier de fret	CCM 6.6	72,97	17,10 %	EL	N/EL	N/EL
Transports maritime et côtiers de fret, navires nécessaires aux opérations portuaires et aux activités auxiliaires	CCM 6.10	0,22	0,05 %	N/EL	N/EL	N/EL
Rénovation de bâtiments existants	CCM 7.2 / CE 3.2	4,44	1,04 %	EL	N/EL	N/EL
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	0,00	0,00 %	N/EL	N/EL	N/EL
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	0,00	0,00 %	EL	N/EL	N/EL
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	126,10	29,56 %	EL	N/EL	N/EL
CAPEX des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (A.2)		214,36	50,24 %	50,24 %	0,00 %	0,00 %
CAPEX des activités éligibles à la taxonomie (A.1+A.2)		235,22	55,13 %	55,13 %	0,00 %	0,00 %

B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

CAPEX des activités non éligibles à la taxonomie	191,45	44,87 %
Total (A+B)	426,66	100 %

			Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significant Harm)											
Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part des CAPEX alignés (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxonomie, année N-1 (18)	Catégorie (activité habilitante) (19)	Catégorie (activité transitoire) (20)		
O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	%	H	T		

N/EL	N/EL	N/EL	O	O	O	O	O	O	O	0,00 %		
N/EL	N/EL	N/EL	O	O	O	O	O	O	O	0,00 %		T
N/EL	N/EL	N/EL	O	O	O	O	O	O	O	0,00 %	H	
N	N/EL	N/EL	O	O	O	O	O	O	O	0,00 %	H	
N/EL	N/EL	N/EL	O	O	O	O	O	O	O	0,00 %	H	
0,00 %	0,00 %	0,00 %								0,00 %		
0,00 %	0,00 %	0,00 %									H	
												T

EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL										
N/EL	N/EL	N/EL									0,72 %	
N/EL	N/EL	N/EL									0,78 %	
N/EL	N/EL	N/EL									7,37 %	
N/EL	N/EL	N/EL									4,63 %	
EL	N/EL	N/EL									0,00 %	
N/EL	N/EL	N/EL									1,15 %	
N/EL	N/EL	N/EL									2,04 %	
N/EL	N/EL	N/EL									38,05 %	
1,04 %	0,00 %	0,00 %									54,75 %	
1,04 %	0,00 %	0,00 %									54,75 %	

Éligibilité et alignement - OPEX

Année Fiscale	2023			Critères de contribution substantielle		
	Code(s) (2)	OPEX absolu (3)	Part des OPEX (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)
Activités économiques (1)		million €	%	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL

A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)

Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires	CCM 6.5	0,19	0,12 %	O	N/EL	N/EL
OPEX des activités durables sur le plan environnemental (A.1)		0,19	0,12 %			
dont habitantes		0,00	0,00 %	0 %	0 %	0 %
dont transitoires		0,19	0,12 %	0 %	0 %	0 %

A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)

		million €	%	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL
Réseaux de chaleur/de froid	CCM 4.15	4,61	2,74 %	EL	N/EL	N/EL
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires	CCM 6.5	4,54	2,70 %	EL	N/EL	N/EL
Transport routier de fret	CCM 6.6	12,00	7,13 %	EL	N/EL	N/EL
Transports maritime et côtiers de fret, navires nécessaires aux opérations portuaires et aux activités auxiliaires	CCM 6.10	0,00	0,00 %	N/EL	N/EL	N/EL
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	25,11	14,92 %	EL	N/EL	N/EL
OPEX des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (A.2)		46,26	27,48 %			
OPEX des activités éligibles à la taxonomie (A1+A2)		46,46	27,60 %			

B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

OPEX des activités non éligibles à la taxonomie	121,86	72,40 %
Total (A+B)	168,32	100,00 %

				Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significant Harm)										
Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)		Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part des OPEX alignés (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxonomie, année N-1 (18)	Catégorie (activité habilitante) (19)	Catégorie (activité transitoire) (20)	
O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL		O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	%	H	T	

N/EL	N/EL	N/EL		O	O	O	O	O	O	O	0,00 %		T
											0,00 %		
0 %	0 %	0 %		O	O	O	O	O	O	O	0,00 %	H	
0 %	0 %	0 %		O	O	O	O	O	O	O	0,00 %		T

EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL										
N/EL	N/EL	N/EL									5,37 %	
N/EL	N/EL	N/EL									0,05 %	
N/EL	N/EL	N/EL									3,99 %	
N/EL	N/EL	N/EL									8,17 %	
N/EL	N/EL	N/EL									12,48 %	
											30,05 %	

A photograph of three smiling employees in high-visibility work jackets. The central figure is a woman with curly hair, flanked by a woman on the left and a man on the right. A large white graphic element, resembling a stylized 'S' or a thick curved line, is overlaid on the image, framing the central woman and the word 'SOCIAL'.

SOCIAL

La performance et la qualité des prestations de STEF reposent sur ses équipes : des équipes plurielles et riches des différentes cultures du Groupe. Former et faire progresser chacune et chacun dans sa carrière, veiller à leur sécurité, leur santé et leur qualité de vie au travail sont donc des enjeux majeurs pour le Groupe dans ses huit pays d'implantation.

DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Chez STEF, la diversité inclut toutes les facettes de l'individu quel que soit son âge, son genre, sa culture, son expérience professionnelle ou ses handicaps. L'objectif est de faciliter et soutenir une ascension professionnelle et sociale équitable via l'insertion professionnelle, l'accès à la formation et l'évolution de carrière pour tous. Grâce au travail de sensibilisation conduit au sein du Groupe, les mentalités évoluent et chaque pays rejoint progressivement les engagements pris par STEF.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE F/H AVEC « MIX'UP »

Lancée à l'échelle du Groupe en octobre 2021, la démarche « MIX'UP » se déploie avec succès dans l'ensemble des pays. Cette démarche est soutenue au plus haut niveau du Groupe. Objectif : augmenter de 25 % la part des femmes dans les effectifs d'ici 2030 (sur la base des effectifs 2020).

Les cinq engagements « MIX'UP » (voir encadré P. 84) structurent, complètent

et renforcent des dispositifs déjà en place afin d'accroître la représentativité des femmes au sein du Groupe, à tous les niveaux de l'entreprise, à travers différents dispositifs : « People review », gestion des talents pour identifier les femmes à potentiel, intégration de jeunes femmes dans le « Graduate Program ».

L'approche est systémique car ces engagements renvoient à des enjeux pluriels. Le plan d'actions partagé par tous les pays en est la traduction : il couvre le recrutement et l'intégration, la gestion des carrières, la déconstruction des stéréotypes, l'adaptation des environnements de travail mais aussi l'aide à la mise en place de diagnostics de situation comparée F/H, l'équilibre vie professionnelle / personnelle pour les femmes comme pour les hommes et le dialogue avec les partenaires sociaux.

Les formations pour que les femmes trouvent mieux leur place dans l'entreprise et puissent intégrer durablement des environnements dits « masculins » sont déployées.

« MIX'UP » EN ACTION EN 2023 :

- * plus de 1000 managers français formés au sein des CODIR et de l'encadrement de proximité ;
- * la campagne de « Diagnostic de Situation Comparée » (DSC) se déploie progressivement dans l'ensemble des filiales en Europe afin d'intégrer les enjeux du terrain à leur plan d'action ;
- * la dynamique du réseau interne de « MIX'UPers », 80 collaboratrices et collaborateurs volontaires se mobilisent pour soutenir le déploiement de la démarche du Groupe, avec en moyenne, 2 interventions sur site cette année ;
- * plus de 80 sites volontaires ont organisé une journée de sensibilisation à l'égalité professionnelle femme/homme en Europe, dont 50 en France ;
- * la nouvelle marque employeur « MIX'UP » est déclinée également grâce à un plan de communication interne et externe pour illustrer la mixité professionnelle au sein du Groupe ;
- * lancement d'une vidéo newsletter semestrielle pour informer les managers, RH et équipes de l'avancée de la démarche ;
- * les rendez-vous de l'égalité professionnelle (3 en 2023) pour inviter les équipes à réfléchir sur différents thèmes (virilité, sexisme...) et lancement des travaux sur la lutte contre le sexisme en interne.

MIX'UP

LES CINQ ENGAGEMENTS « MIX'UP » :

- 1** accroître la mixité dans les équipes ;
- 2** garantir une intégration et une évolution de carrière équitables ;
- 3** favoriser l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle ;
- 4** adapter nos conditions et environnements de travail ;
- 5** changer l'image de nos métiers.

EN 2023, STEF A ÉTÉ PLUSIEURS FOIS À L'HONNEUR POUR SON ENGAGEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ET MIXITÉ PROFESSIONNELLE. PARMIS LES DISTINCTIONS...

MONDE

* Forbes « World's Top Companies for Women » 2023.

EN ESPAGNE

* « Talents and Logistics Awards » : Prix final pour les meilleures pratiques d'inclusion avec tous.



EN FRANCE

* 8^e Nuit de la RSE 2023 : Prix du public pour la création du 1^{er} réseau interne d'entreprise mixte, sur la thématique globale de l'égalité professionnelle H/F.



* Palmarès 2023 des champions de la diversité par Capital pour l'efficacité des politiques qui combattent les inégalités et favorisent l'inclusion de tous.

* Grand Prix Emploi 2023 : Prix « Emploi des personnes en situation de handicap » décerné par Option Finance et Le Figaro Emploi.

Une dynamique de féminisation des effectifs est visible dans la majorité des pays, avec une augmentation globale de la proportion d'effectifs féminins à 21,82 %[°] en 2023 (vs. 21 % en 2022).

Cela est notamment lié à une augmentation des recrutements chez les femmes, malgré la diminution globale des recrutements.

CHIFFRES 2023

	Femmes	Hommes	%
FR	3 265	12 111	21,23 %
ES	591	1 781	24,92 %
PT	126	365	25,66 %
BE	74	363	16,93 %
NL	61	290	17,38 %
IT	475	790	37,55 %
CH	26	214	10,83 %
UK	181	1 279	12,40 %
GROUPE	4 799	17 193	21,82 %

HORS UK	4 618	15 914	22,49 %
---------	-------	--------	---------

[°]Hors croissance externe.



INCLURE LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Engagé depuis plus de 20 ans en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, STEF affiche à fin 2022¹⁰ un taux d'emploi de 7,65 % (vs 2,78 % en 2007) sur le périmètre France. Les engagements en matière de handicap se déploient dans les pays. En Europe, citons notamment le déploiement d'un partenariat avec les nageurs en situation de handicap au Portugal, la démarche d'intégration des travailleurs malentendants et sourds en Italie et la démarche de sensibilisation des équipes conduite en Belgique. Le recueil des bonnes pratiques se poursuit en vue d'un déploiement harmonisé au niveau européen d'ici 2026.

* La sensibilisation des futurs managers est la clé de voute d'une démarche inclusive pour demain. Dans le cadre des partenariats écoles AgroParisTech,

Promotrans, et l'université de Bocconi en Italie, STEF participe à l'animation d'une master class dont la vocation est de sensibiliser et promouvoir l'engagement dans l'emploi des travailleurs handicapés. Dans le cadre des séminaires « Graduate Program » dédiés aux futurs cadres de l'entreprise, un module est consacré au Handicap.

* Chez DYAD, entreprise adaptée et filiale du Groupe spécialisée dans le conditionnement à façon, l'accompagnement social et professionnel se poursuit dans le cadre des engagements du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé en 2021 pour 5 ans.

* Favoriser l'articulation entre maladie et situation de travail : STEF poursuit son engagement dans le groupe de travail « Travail et cancer/maladies chroniques » avec le Nouvel Institut¹¹ afin d'enrichir ses pratiques en interne.

CHIFFRES CLÉS

7,65 % représente le taux d'emploi de personnes en situation de handicap chez STEF en France (vs 6 % prévu par la loi et 4.5 % en moyenne dans les entreprises).

EN FRANCE, À FIN 2022

903 collaborateurs/collaboratrices reconnu(e)s en situation de handicap (vs 277 avant la signature du 1^{er} accord en 2007).

78 sites dépassent l'obligation d'emploi de 6 %.

32 collaborateurs/collaboratrices ont bénéficié d'aménagements de postes ou de formations en vue de leur maintien dans l'emploi.

avec près de **135** référents handicap en lien avec leurs directions et la Mission Handicap, les responsables Ressources Humaines animent la politique handicap.



¹⁰ Les données 2023 seront disponibles en mai 2024.

¹¹ Association dont la vocation est d'instruire des problèmes non résolus à la frontière de l'entreprise et de la société.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

La santé et la sécurité des salariés sont l'objet de politiques ambitieuses axées sur la prévention. Celle-ci passe par une prise de conscience individuelle et collective, mais aussi par des changements de pratiques à tous les niveaux qui reposent sur une approche collaborative entre les opérationnels et les fonctions support. La prévention des risques au travail est intégrée en amont de tous les projets de transformation (processus opérationnels, organisation, conception, matériel...) et les équipes concernées y sont étroitement associées.

PRÉVENIR LES ACCIDENTS DE TRAVAIL : UN FIL ROUGE PÉRENNE, UNE DÉMARCHE TRANSVERSE, DES ENGAGEMENTS CONCRETS

STEF fait le choix de conduire des expérimentations techniques, organisationnelles et humaines pour développer des solutions réalistes et adaptables à la réalité du terrain en partenariat avec des fabricants de matériels, analyses ergonomiques de situations spécifiques, expérimentations de solutions pour diminuer les risques de troubles musculosquelettiques. En France, les fonctions supports, les Directeurs de BU et les pôles d'expertises (Direction des métiers Groupe dont Études & R&D, Immobilier, Ergonomie, Innovation) travaillent ensemble au sein du Comité SSCT (Santé, Sécurité et Conditions de Travail). Afin de partager les politiques de bonnes pratiques, des réunions trimestrielles sont organisées avec les acteurs de la SSCT dans les pays d'implantation. Un réseau d'équipes prévention est désormais présent dans tous les pays.

Parmi les initiatives conduites en 2023...

Succès et poursuite du partenariat avec le réseau des CARSAT et la CRAMIF. 72 % des thématiques sont en amélioration par rapport au bilan initial. Signé en octobre 2022, cet engagement national porte sur la prévention des risques professionnels. Il concerne 190 sites en France et 19 000 salariés (contrats d'apprentissage et intérimaires inclus). Les objectifs pour les trois années à venir sont de :

- * limiter les facteurs de risques d'apparition des troubles musculosquelettiques, en particulier ceux liés aux manutentions manuelles ;
- * réduire la survenue d'accidents graves entraînant des arrêts de travail longs et un risque de désinsertion professionnelle ;
- * renforcer la culture SSCT et l'engagement managérial sur l'ensemble de la ligne hiérarchique.

Sur chaque site, cet engagement est décliné par des plans d'actions pilotés par des équipes dédiées et assortis d'indicateurs de suivi trimestriels avec bilan annuel.

Sensibilisation pour placer la prévention en amont de tous les process. Les actions de formation se poursuivent : organisation de Journées SSCT sur les sites et formation « Manager par la sécurité » pour faire de la SSCT une priorité dans le quotidien des managers. Ces initiatives sont soutenues par la dynamique qu'insufflent les Comités de Sécurité (COSEC)

sur chaque site en France. Elles sont complétées par l'analyse des événements non souhaités afin de mettre en place des actions correctrices.

Tests de solutions pour diminuer les risques d'accident liés à la co-activité entre le personnel de quai et les engins (diminution de la vitesse dans les zones à risque, détecteurs d'obstacles...).

Outils digitaux au service de la SSCT. Le dispositif digital développé en interne permet, via des QR codes et tablettes, de renforcer et de suivre au plus près les parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs, titulaires comme intérimaires. Un pré-accueil permet également de favoriser l'intégration des nouveaux embauchés avant leur arrivée sur site. La digitalisation des Visites Terrain Sécurité est déployée en France, au Portugal, en Suisse, en Belgique.

Audits SSCT. Ils sont conduits au sein de chaque BU pour enrichir les plans d'actions.

Outil de gestion des événements liés à la sécurité des personnes. L'objectif est de sécuriser au maximum la déclaration des accidents de travail, mais aussi et surtout, de progresser sur l'analyse des événements et la mise en place d'actions préventives. Un travail est également engagé sur les modalités de déclaration et d'enrichissement des données récoltées lors des événements non souhaités pour compléter les analyses préventives et correctives.

COMMUNICATION INNOVANTE

Deux séries de vidéos de tonalités différentes ont été diffusées en 2023 pour sensibiliser les collaboratrices et les collaborateurs à la prévention des accidents et des troubles musculosquelettiques. La première illustre les règles SST, en communiquant sur les risques identifiés et en mettant à l'écran des salariés du Groupe, la seconde prodigue des conseils aux salariés au regard de leurs situations de travail, sur un registre ludique en partenariat avec un influenceur.



POURSUITE DES ACTIONS ET PROGRAMMES AU LONG COURS POUR AMÉLIORER LES ENVIRONNEMENTS ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

La prévention des TMS (troubles musculosquelettiques) est un sujet prioritaire dans le secteur de la logistique et du transport. La recherche de solutions organisationnelles, techniques et humaines bénéficie de la synergie inhérente au Comité SSCT et des engagements pris en collaboration avec les CARSAT. En parallèle, le Groupe est en veille sur les solutions innovantes pour mettre en place de nouvelles méthodologies d'évaluation couplant les retours subjectifs et les mesures objectives d'activités musculaires et posturales.


Les projets de conception ou de rénovation de sites intègrent l'expertise des réseaux prévention et bénéficient de l'accompagnement des équipes internes spécialisées du pôle Immobilier. En 2023, cinq projets de conception, rénovation ou agrandissement ont été menés en équipe pluridisciplinaire.

Les vêtements de travail et EPI (équipement de protection individuelle) sont développés avec et pour les collaborateurs et collaboratrices. À chaque environnement de travail et d'activité correspondent des besoins, et donc une gamme d'équipements. En 2023, les travaux ont principalement porté sur la féminisation des gammes et la co-conception d'une veste adaptée aux besoins de nos conducteurs et conductrices. Les équipes SSCT restent en alerte sur les innovations technologiques du marché. Des semelles thermodynamiques ont ainsi été testées.

Les initiatives en faveur de la Qualité de Vie au Travail (QVT) se déploient sur trois axes : l'équilibre vie professionnelle /vie personnelle (ex : mise en place d'une plateforme de soutien scolaire pour les enfants des parents salariés - plus de 3 500 inscrits, véritable succès), l'hygiène et l'accompagnement des personnes en difficulté (réseau d'assistantes sociales et psychologues du travail). En 2023, parmi les expérimentations conduites avant déploiement, citons : la plateforme de soutien en santé mentale, 7j/7, 24h/24 en France, au Portugal et en Espagne et l'aide aux salariés aidants.

En France, le Groupe a fait le choix d'engager des négociations sur les thèmes de la Qualité de Vie et les Conditions de travail (QVCT) avec

ses partenaires sociaux dans l'optique d'aboutir à un accord porteur de progrès à la fois sur le plan de la QVT et de l'Égalité Professionnelle. Chaque pays décide des initiatives les plus pertinentes à conduire au regard du contexte local et des besoins identifiés. Le Groupe encourage aussi l'activité physique à travers différentes initiatives comme la participation à des événements sportifs.

Pour l'ensemble du Groupe, la baisse du taux de fréquence des accidents avec arrêt est en phase avec les progrès réalisés ces dernières années : de 33,42 en 2022 à 31,61 en 2023. Pour rappel, le taux de fréquence du Groupe se situait à 46,19 en 2018, ce qui représente une baisse de - 31 % en 5 ans. ¹²

Année	Taux fréquence	Taux gravité	Accidents avec arrêt
2023	31,61	2,13	1 127
2022	33,42	2,29	1 153
2021	39,86	2,80	1 181
2020	39,16	2,61	1 133

TABLES DE MISE À NIVEAU

Cet outil a été développé selon un cahier des charges adapté aux besoins des utilisateurs. La table s'élève à la bonne hauteur pour limiter les risques de troubles musculo squelettiques. Les équipes utilisatrices sont accompagnées lors de la mise en place de cet outil en phase d'industrialisation.



Une quinzaine de courses de solidarité, plus de 30 équipes de football en 2023. Ci-dessus, l'équipe féminine de football de STEF Transport Sens, pour le tournoi « But en Or », organisé par Sport dans la Ville.



¹²Hors croissance externe.

RECRUTEMENT ET FIDÉLISATION

Pour accompagner son développement et assurer son rôle de leader, STEF doit disposer des ressources et compétences en phase avec ses besoins et ses ambitions. Face à ces enjeux, ses équipes ont lancé une nouvelle marque employeur et ont travaillé sur l'accompagnement de l'évolution du modèle managérial du Groupe. Elles ont également poursuivi des programmes de fond axés sur l'attractivité des métiers, le développement des compétences, la mobilité et la fidélisation des collaborateurs.

ATTIRER, RECRUTER, FIDÉLISER TOUS LES TALENTS

Plusieurs leviers sont actionnés sur différents registres.


Attractivité de STEF - Sortant des codes classiques du recrutement, la nouvelle campagne de recrutement met en avant les forces du Groupe et valorise ce qui fait sa singularité dans le secteur : proximité géographique grâce à son maillage territorial, valeurs et engagements forts en matière de RSE, stabilité de l'emploi, possibilités d'évolution accessibles à

tous grâce aux formations proposées pour progresser dans son métier ou engager une reconversion professionnelle, formations diplômantes à l'appui. Cette campagne cible prioritairement les métiers en tension (conducteurs, préparateurs de commandes et techniciens) et s'appuie sur l'étude de bases de données qui permettront de diffuser les messages vers des populations plus difficiles à séduire ou éloignées de l'emploi, en fonction des zones géographiques et des profils (âge, formation, parcours).

Simplification du parcours candidat - En 2023, le site Carrières de STEF a évolué. L'utilisateur et l'efficacité sont au centre du dispositif. L'objectif est de susciter l'engagement et ainsi d'augmenter le nombre de conversions. Les actions de simplification du parcours candidat ont été poursuivies, telle la possibilité de postuler sans CV. La relation candidat a été retravaillée en garantissant un classement des candidatures et une réponse personnalisée pour tous ceux qui postulent de manière instantanée. L'objectif est double : créer un vivier de candidatures et développer une relation de confiance entre le candidat et STEF.

CHIFFRES CLÉS¹³

16,42 %

de turn-over, en baisse par rapport à 2022 (17,94 %) en raison d'une diminution des départs et des embauches. À noter que la tendance reste similaire à celle de 2022. 


3 709

embauches ou titularisations en CDI (3 998 en 2022, soit - 7 %) dont 2 715 en France.

2 942

sorties en CDI (3 073 en 2022, soit - 4,26 %) dont 706 licenciements ou ruptures négociées et 272 retraites ou départs en congés de fin d'activité.

6,24 %

de taux d'absentéisme¹⁴ pour cause de maladie ou d'accident du travail, en diminution par rapport à 2022 (7,09 %). Les absences pour maladies (et invalidité) sont en baisse d'environ 10 %, et celles pour les accidents de travail (y compris accident de trajet et maladie professionnelle) en baisse d'environ 8 % ; ce dernier point reflète l'engagement et les actions en matière de sécurité et de prévention des risques du Groupe. 



DÉCLINAISON DE LA MARQUE EMPLOYEUR

¹³ Hors croissance externe.

¹⁴ Dont maladies professionnelles et accidents de trajet, hors maternité/paternité ; tous les contrats sont pris en compte. Il s'agit du ratio jours calendaires perdus par nombre de jours calendaires théoriques.

Renforcement des relations avec les écoles à l'international - Les « Campus connectors » chargés de faire connaître les métiers du Groupe auprès des jeunes diplômés sont désormais en relation avec une cinquantaine d'écoles en France. Le réseau des « Campus connectors » s'est aussi renforcé à l'international avec des écoles de 1^{er} plan (Bocconi en Italie, Universidad Camilo Jose Cela en Espagne). STEF participe à différents événements en ligne et en présentiel (forums, job dating).

Consolidation des programmes d'accompagnement pour accélérer la carrière - Le « Graduate Program » destiné aux jeunes diplômés pour les préparer à prendre des responsabilités managériales est, de longue date, un socle fort de la politique de développement du Groupe. En France, ce dispositif est maintenant enrichi par un « Development Center », puis une évaluation externe. L'objectif est de travailler sur les compétences et les comportements clés (de type « coaching » personnalisé) afin d'accélérer les progressions de carrière.

Actionnariat salarié - Il constitue l'un des axes forts sur lequel s'est construit le Groupe. Ce modèle, unique dans son secteur d'activité, en fait à la fois un outil fédérateur puissant, un véritable levier de performance économique et un facteur de différenciation pour les clients du Groupe. Aujourd'hui, 73 % du capital de STEF est détenu par son management et ses salariés, dont 18,07 % dans le cadre

du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE). À travers celui-ci, ce sont plus de 13 000 salariés qui sont actionnaires du Groupe, toutes catégories socio-professionnelles confondues. Le FCPE est déployé dans la quasi-totalité des pays où STEF est implanté.

En 2023, le Groupe a fêté les 30 ans de son plan d'épargne d'entreprise. Cet événement a été l'occasion de rassembler les salariés autour de cette aventure collective, mais aussi de renforcer le sentiment d'appartenance et d'identité qu'il a contribué à développer. À cette occasion, le Groupe s'est vu décerner le Prix Coup de cœur des 30 ans lors du Grand Prix FAS de l'Actionnariat salarié 2023 pour sa démarche pionnière et la constance de sa politique d'actionnariat salarié.



Le développement du modèle d'actionnariat salarié se poursuivra en 2024 avec la mise en place d'un SIP (Share Incentive Plan) en Grande Bretagne, afin de faire bénéficier les collaborateurs britanniques de l'accès au capital du Groupe de la même manière que dans les autres pays.

FAVORISER LA MOBILITÉ

Faire de chaque salarié l'acteur de son développement, c'est aussi lui permettre de connaître toutes les opportunités disponibles au sein du Groupe. STEF organise donc la gestion des talents à tous les niveaux de l'organisation au travers d'une bourse à l'emploi, de revues de talents et de comités carrières. Les entretiens annuels d'évaluation sont un véritable socle de cette gestion des mobilités. Les processus de développement RH, des entretiens aux parcours de formation proposés, sont pilotés à l'aide d'une plateforme digitale dans l'ensemble des pays. Ces dispositifs permettent de dépasser l'ambition affichée par STEF : pourvoir 70 % des postes de cadres et d'agents de maîtrise grâce à la promotion interne.

UN MODÈLE MANAGÉRIAL EN PHASE AVEC LES ATTENTES SOCIALES ET SOCIÉTALES

Le monde change, les attentes des salariés aussi : STEF anticipe et fait évoluer sa culture managériale. Issue d'un travail collaboratif en interne, elle s'appuie sur l'ADN de STEF, ses valeurs et ses engagements. Elle s'articule autour de six piliers qui illustrent sa manière d'être autant que sa manière de faire : « People Care », Responsabilité, Orientation client, Entrepreneuriat, Agilité et Collaboration.

L'USINE NOUVELLE

STEF au 15^e rang des entreprises qui embauchent le plus en 2023. C'est le résultat du classement établi par L'Usine Nouvelle dans son enquête auprès de 130 entreprises.

Capital

En France, STEF distingué parmi les 500 meilleurs employeurs 2023 par Capital. Le Groupe est même au 19^{ème} rang sur 33 employeurs du secteur transport et logistique.



Au Portugal, STEF certifié Top Employer 2023. Cette autorité reconnue certifie l'excellence des pratiques RH et permet aux organisations de s'évaluer et d'améliorer leur environnement de travail.

DES EFFECTIFS QUI REFLÈTENT LA DYNAMIQUE DU GROUPE

Les effectifs CDI/CDD représentent 22 281 collaborateurs, soit une augmentation de 2,59 % par rapport au 31 décembre 2022.

Les mouvements principaux de l'année écoulée sont la cession de la Méridionale au 31 mai 2023, l'acquisition des sociétés Newgel en Italie et d'une

partie de l'activité de Jammet en France au 1^{er} décembre 2023 et celle de la société Transwest en Belgique au 1^{er} novembre 2023.

Suite à une réorganisation interne, plusieurs effectifs de la BU Flux Frais sont venus renforcer les effectifs de la BU Flux Internationaux.

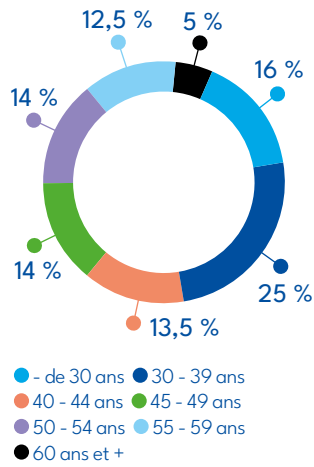
Enfin, l'Espagne continue de renforcer ses effectifs (+ 9 % versus 2022), en corrélation avec la hausse de l'activité.

Répartition des effectifs par pôles d'activité / BU / pays

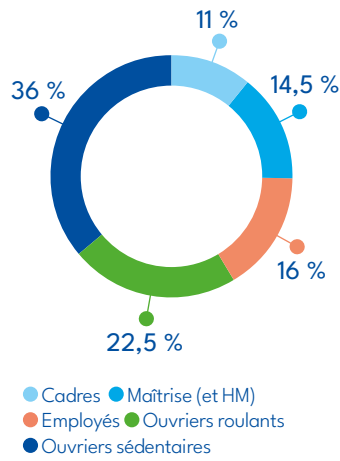
CDI + CDD	2021	2022	2023
BU Flux Frais	7 896	8 118	8 220
BU GMS	1 881	1 951	1 970
BU Surgelés	1 289	1 333	1 344
BU Frais Supply Chain	806	846	915
BU Seafood	701	698	694
BU RHD	540	569	622
BU TSA	156	230	259
BU Conditionnement	132	132	132
BU Flux internationaux	0	91	178
Directions transversales BU	168	160	166
STEF France	13 569	14 128	14 500
Espagne	1 873	2 178	2 372
Portugal	432	461	491
Italie	956	1 174	1 309
Belgique	431	426	657
Pays-Bas	334	338	351
Suisse	148	226	240
Flux Européens	74	76	82
UK	1 391	1 427	1 460
STEF International	5 639	6 306	6 962
Maritime (essentiellement La Méridionale)	584	558	0
Autres activités et fonctions centrales	691	726	819
TOTAL Groupe	20 483	21 718	22 281

En intégrant 722 contrats aidés et 3 475 intérimaires (en équivalent temps plein), les effectifs représentent au global 26 478 collaborateurs, soit une augmentation de 0,36 % (toutes catégories confondues), intégrant une baisse de 12,5 % du nombre d'intérimaires.

Répartition des effectifs Groupe, CDI et CDD, par tranches d'âge



Répartition des effectifs Groupe, CDI et CDD, par catégories socio-professionnelles¹⁵



Répartition des effectifs Groupe, CDI, CDD, par tranche d'âge en 2023 : structure très stable (aucune tranche d'âge ne varie de + de 1 % par rapport à 2022), avec 41 % des effectifs ayant moins de 40 ans. (53 % de moins de 45 ans).

Répartition des effectifs Groupe par catégories socio-professionnelles en 2023 : la structure par CSP reste également très stable.

¹⁵Hors croissance externe.



FORMATION ET GESTION DES COMPÉTENCES

L'objectif est de permettre à chaque salarié d'être acteur de son développement. Le Groupe s'efforce donc de renforcer les compétences de ses collaborateurs pour accompagner les activités du Groupe, maintenir leur employabilité, favoriser leur mobilité et élargir leurs perspectives de carrière.

FORMER, DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET CONSTRUIRE DEMAIN

La politique de formation du Groupe intègre des enjeux métiers, managériaux et sociétaux. Elle s'articule autour de quatre axes :

- * s'assurer de la maîtrise des compétences fondamentales des salariés ;
- * promouvoir le développement de chaque salarié, au service de son épanouissement professionnel ;
- * développer une culture managériale forte ;
- * anticiper les mutations à venir et favoriser l'émergence de nouvelles compétences pour construire demain.

Sa mise en œuvre s'appuie sur ses expertises internes et des acteurs de référence sur le marché. La digitalisation de certains contenus permet de les rendre plus facilement accessibles. Le Groupe se fixe aussi comme ambition de développer les passerelles entre les métiers afin de répondre aux aspirations de chacun au travers de parcours plus « atypiques ».

POINTS DE REPÈRE 2023¹⁶

1 salarié du Groupe a suivi en moyenne **11,80** heures de formation (9,45 en 2022).

36 244 actions de formation ont été réalisées (26 551 en 2022).

Mobilité : plus de **80 %** des postes de cadres et d'agents de maîtrise pourvus par la promotion interne (pour un objectif minimum fixé à 70 %).

DES PARCOURS POUR ACCOMPAGNER LES CARRIÈRES À TOUS LES NIVEAUX – PARMIS LES PRINCIPAUX :

- * Parcours SKEMA pour les directeurs et futurs directeurs de filiales : 9 jours en présentiel associés à des masterclass pour progresser dans leur rôle et leur leadership.
- * Parcours middle manager aux Pays-Bas : 7 jours pour mieux conduire les équipes.
- * Parcours certifiant chef d'équipe : 40 participants ont finalisé la formation depuis 2017.
- * Validation des Acquis par l'Expérience : 57 personnes diplômées, du Bac Pro au Bac + 4 sur 3 ans.
- * « Vision et leadership » 11 jours en partenariat avec HEC, avec 82 bénéficiaires depuis son lancement en 2019.

L'UNIVERSITÉ STEF : TRANSMETTRE LES SAVOIRS ET FORMER AUX COMPÉTENCES DE DEMAIN

Leader de son secteur, STEF développe ses propres ressources pédagogiques et mène une veille sur les innovations en matière de formation. Organisée en campus par domaines, l'université STEF s'appuie sur les meilleurs partenaires du marché et sur son Institut des Métiers du Froid (IMF).

* L'Institut des Métiers du Froid (IMF) assure la diffusion des expertises métiers : en 2023, l'IMF a formé 4 274 personnes et dispensé 61 558 heures de formation. Au total, 5 785 actions de formation ont été conduites, dont 6 368 à destination de collaborateurs extérieurs au Groupe.

* Sales Campus : 30 sessions de formation en 2023 (143 personnes formées).

* L'école de conduite : lancée en France en 2021 avec l'AFTRAL, cette école interne permet d'obtenir un titre professionnel reconnu. Ouverte aux postulants externes comme aux équipes internes, elle a formé 89 stagiaires en 2023.

* L'école Manutention/quai : 45 personnes formés en 2023.

* L'école de la logistique en Espagne : dédiée aux responsables d'activité, cette formation 100 % digitale lancée en 2023 a reçu le prix des finalistes « Talent y logistique ». 31 personnes ont participé aux deux premières promotions.

* ABACUS : en 2023, l'Italie a lancé un programme pour accompagner l'intégration et le développement des salariés au travers d'un parcours digital.

¹⁶ Hors croissance externe.

DIALOGUE SOCIAL

Socle des relations sociales au sein du Groupe, le dialogue social contribue à un climat stable et serein. Il se structure autour des institutions représentatives du personnel, présentes dans tous les pays et à tous les niveaux des organisations, en conformité avec les différentes législations.

UN DIALOGUE PLURIEL, NOURRI ET CONSTRUCTIF

Les différentes instances permettent des échanges approfondis et constructifs sur les enjeux de l'entreprise et les décisions structurantes : les principales opérations de croissance externe internationales sont présentées au Comité d'entreprise européen, pour information ou avis consultatif s'il y a lieu. Pour favoriser un dialogue riche et abordant toutes les problématiques,

opérationnelles ou transversales, des instances supra-légales ont été créées : coordonnateurs syndicaux, comité transport, comité logistique complètent les dispositifs légaux que sont le Comité d'entreprise européen et le Comité de Groupe. Cette volonté commune de faire prévaloir le dialogue permet également de résoudre les conflits sociaux qui peuvent survenir dans les organisations. Les négociations menées avec les partenaires sociaux sont en cohérence avec les enjeux et la politique du Groupe : une négociation sur la Qualité de Vie et les Conditions de travail (QVCT) et l'Égalité professionnelle est en cours.

UNE ENQUÊTE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE SUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DANS TOUS LES PAYS

STEF a lancé cette année une enquête à destination des collaborateurs et collaboratrices, quelle que soit leur ancienneté et quel que soit le pays où ils travaillent. Totalement anonyme et confidentielle, elle a pour objectif d'entendre les collaborateurs sur différents thèmes relatifs à la qualité de vie au travail. Avec un taux de participation de 53 % (12 089 répondants), cette enquête permettra au Groupe de connaître ses principaux points forts et axes d'amélioration sur ce volet et orientera des plans d'actions pour mieux répondre aux besoins de ses collaborateurs et collaboratrices.





SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

La Sécurité Sanitaire des aliments est au cœur de la raison d'être du Groupe. Chez STEF, il s'agit d'une priorité. Ainsi, pour appliquer, en toute sécurité, les meilleures conditions de préservation aux marchandises sous la responsabilité du Groupe, ses équipes mettent en œuvre, au quotidien, des dispositifs innovants, des mesures de prévention toujours plus robustes et une culture partagée de la sécurité des aliments.

NOUVELLES TECHNOLOGIES ET APPROCHE SYSTÉMIQUE

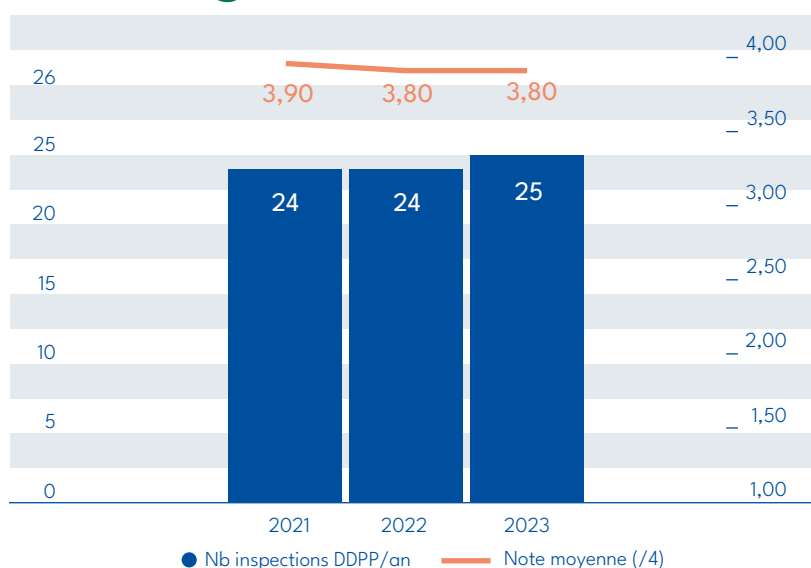
Les objectifs de STEF sont clairs : promouvoir un environnement toujours plus sécurisé pour les aliments, et donc pour le consommateur ; anticiper les conséquences potentiellement dommageables des ruptures de la chaîne du froid pour intervenir de manière préventive, informer les clients le plus tôt possible en cas de dérive détectée ; mobiliser ses équipes pour, le cas échéant, identifier et isoler les produits suspects afin d'empêcher qu'ils ne soient mis à disposition du consommateur sans une vérification approfondie. Pour atteindre ses objectifs et assurer ses missions en préservant la sécurité sanitaire des marchandises qui lui sont confiées, le Groupe mise à la fois sur l'innovation et la prévention, soutenue par une culture partagée de la sécurité des aliments.

DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ EN PROGRÈS PERMANENT

STEF s'appuie sur l'amélioration continue de son Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS). Ce PMS est challengé lors des audits internes et externes menés par les clients ou encore par les autorités sanitaires.

Évolution de la moyenne des notations et du nombre de contrôles sanitaires officiels

Données France 2023 



DES DISPOSITIFS TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELS INNOVANTS

La mise en place de systèmes de surveillance homogènes, centralisés et en temps réel des conditions de conservation des marchandises, renforce la capacité de STEF à agir au quotidien

et de manière proactive au bénéfice de la sécurité sanitaire des aliments. En veille permanente, ses équipes travaillent ensemble pour optimiser les process et améliorer ses outils et son organisation.

Ces innovations sont d'abord testées sur un périmètre pilote et ensuite déployées au bénéfice de l'ensemble des sites du Groupe.

VERS UNE CULTURE PARTAGÉE ET POSITIVE DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

L'objectif est aussi de valoriser l'expertise du Groupe sur le volet de la sécurité sanitaire des aliments. L'ambition de STEF est de se positionner comme un acteur de référence en la matière et de partager son expertise au sein de la filière agroalimentaire, notamment en proposant d'accompagner ses clients et partenaires, depuis la prise en charge des aliments jusqu'à leur remise à leur destinataire.



TROIS OBJECTIFS ONT GUIDÉ LA FEUILLE DE ROUTE « CONSUMER CARE » DU GROUPE ÉTABLIE EN 2023 :

- 1** développer une culture positive de la sécurité sanitaire des aliments auprès de tous les collaborateurs et collaboratrices ;
- 2** adapter les process et déployer de nouvelles technologies pour détecter les situations à risque le plus rapidement possible ;
- 3** accompagner les clients et partager l'expertise du Groupe au sein de la filière agroalimentaire.

CHIFFRES CLÉS

Déploiement du nouveau système d'alerte « Température Bâtiment »

* **100 %** des sites français de STEF déployés en février 2024.

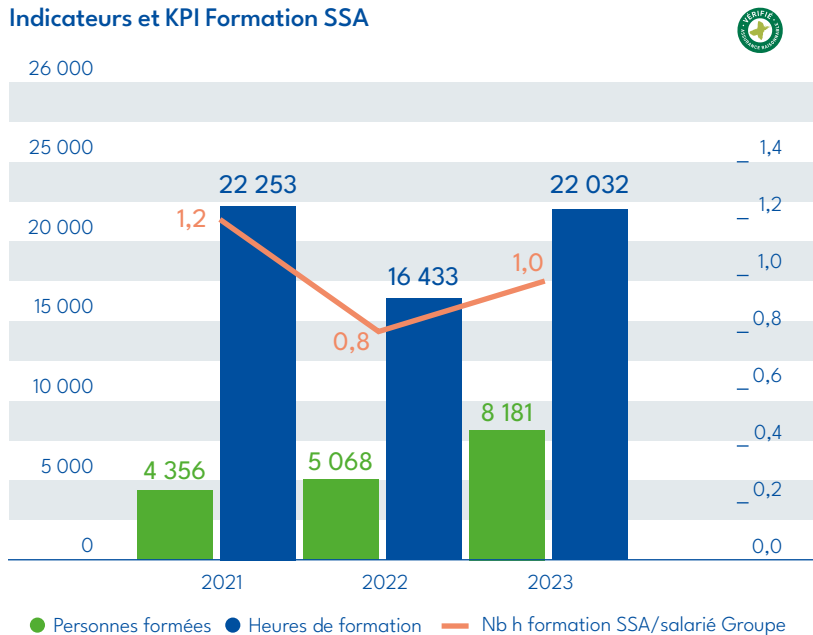
Gestion en temps réel des températures dans les véhicules

* **100 %** des véhicules de STEF équipés avec près de **12 000** capteurs.

De plus en plus de salariés sont formés à la sécurité sanitaire des aliments (+ 60 % sur 3 ans). Les sessions sont construites en fonction des besoins de chacun afin qu'il accomplisse au

mieux ses missions. Les formats et durées des formations sont adaptés en fonction des sujets et populations ciblées (présentiel, e-learning, en situation, gamification ...).

Indicateurs et KPI Formation SSA





TRADUCTIONS CONCRÈTES DE NOS OBJECTIFS

GARANTIR LA TRAÇABILITÉ DE LA TEMPÉRATURE DE L'AIR EN TEMPS RÉEL

100 % des locaux de STEF sous-température dirigée sont équipés de sondes enregistreuses de température. Concernant les véhicules, 100 % du parc détenu par STEF est équipé de dispositifs d'enregistrement de la température. Ainsi chaque compartiment frigorifique est connecté (IoT) aux systèmes d'information du Groupe. Ils sont couplés à la localisation en temps réel des véhicules. La courbe des températures est établie en temps réel et tout au long du parcours effectué par les véhicules du Groupe. Ce type de dispositifs est en cours d'installation chez certains sous-traitants en Italie et en Espagne notamment. À terme, l'objectif est d'assurer en temps réel la traçabilité de la température appliquée à la marchandise tout au long de son parcours chez STEF.

RENFORCER LE SYSTÈME PRÉVENTIF D'ALERTE EN CAS DE DÉRIVE DE LA TEMPÉRATURE

En 2023, STEF a renforcé la réponse à apporter face à une éventuelle dérive de températures appliquée aux

aliments. Les procédures et outils mis à disposition permettent d'alerter la bonne personne au bon moment pour préserver la marchandise et protéger le consommateur.

Sur les sites, cette démarche repose sur un nouveau dispositif de gestion des alertes où la réponse est proportionnée à l'impact sanitaire potentiel d'une dérive de la température sur la marchandise. Des actions sont menées dès le début d'une variation de température de l'air dans les chambres froides.

Pour ce faire, les organisations techniques et managériales ont été repensées depuis les sites jusqu'au plus haut niveau du Groupe. L'ensemble de la chaîne managériale a été formée à ce nouveau processus et est impliquée à toutes les étapes.

Le déploiement de ce dispositif sera finalisé en France début 2024, et sera étendu aux autres pays.

Dans les véhicules, la démarche repose essentiellement sur la rigueur et la vigilance des équipes opérationnelles et sur les systèmes d'information. Pour aller plus loin, STEF a lancé en 2023 une expérimentation portant sur la mise en place d'un système de vérification automatique et en temps réel

de la cohérence entre les consignes de température des groupes frigorifiques et la température requise par la marchandise transportée. Une phase pilote est en cours pour éprouver cette innovation au regard des contraintes d'exploitation.

AGIR À TOUS LES NIVEAUX POUR PROTÉGER LE CONSOMMATEUR

Un des axes principaux est de développer et de promouvoir les pratiques préventives en faveur de la sécurité des aliments à tous les niveaux de l'organisation. Afin d'encourager au quotidien les comportements responsables sur l'ensemble des chaînes opérationnelles et managériales, le Groupe a mis en place :

- * un comité dédié, pour orienter et coordonner les initiatives et programmes sur le sujet ;
- * des priorités claires et des normes communes, pour faciliter les prises de décision au quotidien ;
- * des exercices de gestion de crise sanitaire dans les organisations.

« INNOVATION » THÈSE DE DOCTORAT SUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'ANCRAGE DE LA CULTURE DE LA SÉCURITÉ DES ALIMENTS AU SEIN DU GROUPE

Ce travail au long cours a débuté par une phase d'observation des organisations et comportements des opérationnels et par une trentaine d'entretiens sur les sites d'exploitation. Ceci a permis d'établir un état des lieux sur la base duquel seront élaborées des actions de transformation des situations de travail afin de développer de nouvelles pratiques.



PARTENAIRES

STEF entretient un dialogue soutenu et régulier avec chacune de ses différentes parties prenantes. L'objectif est de trouver collectivement les meilleures réponses et de progresser ensemble.

CLIENTS

Grâce à l'écoute des besoins de ses clients, notamment de leurs engagements en matière de scope 3¹⁷, le Groupe intègre une dimension RSE dans ses offres. Pour cela, le Groupe a mis en œuvre un rythme de collaboration interne entre ses équipes commerciales et RSE avec l'ambition d'apporter à ses clients un regard expert sur les sujets environnementaux et sociétaux, de leur proposer des outils de mesure de l'impact de leur activité de supply chain et d'être en mesure de co-concevoir avec eux les solutions les plus vertueuses. À titre d'exemple, grâce à une collaboration étroite avec le Groupe, l'un de ses clients partenaires a obtenu au Portugal sa première étoile « Lean and Green » en janvier 2023.

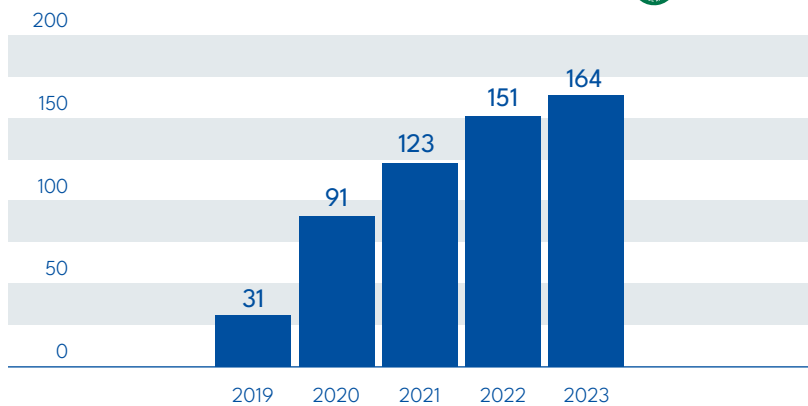


C'est avec beaucoup de fierté et de satisfaction que nous avons reçu ce prix, qui reconnaît également les efforts de STEF sur la voie de la durabilité. En mon nom propre et au nom de BEL Portugal, je tiens à remercier toutes les personnes impliquées [...]. Merci beaucoup !



Karim Rahimo, Customer Relationship Manager chez BEL

Évolution du nombre de demandes RSE clients traitées



¹⁷ Scope 3 : émissions indirectes de gaz à effet de serre de la chaîne de valeur.

ARMÉE

En septembre 2023, STEF a signé un accord de coopération de trois ans avec Défense mobilité, opérateur unique de la reconversion et de la transition professionnelle du ministère des armées. L'objectif est à la fois de faciliter l'accès à l'emploi des personnels militaires et civils du



ministère des Armées en reconversion et de répondre aux besoins de recrutement du Groupe. Cet accord de coopération de proximité avec Défense mobilité représente un vivier de talents dans un contexte de forte tension sur le marché de l'emploi.

COLLECTIVITÉS, ASSOCIATIONS ET CITOYENS

La nature des métiers du Groupe et la densité de son maillage lui donnent les moyens d'agir concrètement au cœur des territoires. Engagé de longue date auprès des jeunes et des populations en situation de fragilité, STEF s'investit dans des initiatives au long cours et veille à ce que les projets correspondent à son expertise et à ses valeurs. Pour les mener à bien, le Groupe s'implique dans des actions solidaires avec des partenaires expérimentés et implantés, comme lui, dans le tissu local.

INSERTION PROFESSIONNELLE

Le travail est un facteur clé d'intégration sociale. Créateur d'emplois, STEF entend être à la fois acteur et partenaire du développement des territoires où il est implanté. L'insertion et l'inclusion sont des piliers fondamentaux de l'engagement du Groupe en matière de responsabilité sociale et de sa contribution à une société plus équitable. Ses initiatives commencent le plus tôt possible, chez les jeunes avec des découvertes métiers, stages ou alternances.

Insertion et orientation des jeunes

✳ En partenariat avec les Missions Locales, Pôle emploi et différentes associations (« NQT », « ARPEJEH », EPIDE, FACE...), STEF s'implique dans l'orientation professionnelle des jeunes en France, en Espagne et en Italie : visites de sites, ateliers CV... STEF conduit également un programme de mentoring qui associe des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur (« Cordées

de la Réussite » d'AgroParisTech en France). Enfin, 25 équipes ont participé au tournoi de football « But en Or » pour soutenir l'insertion des jeunes de l'association Sport dans la ville.

Insertion professionnelle

✳ L'année a été marquée par la signature du PAQTE au niveau national en France afin de faciliter la conduite d'initiatives concrètes sur le plan local. Des déclinaisons départementales sont engagées. STEF a rejoint le Club National de la communauté « Les entreprises s'engagent » qui œuvre pour une société inclusive et un monde durable. STEF poursuit son expérimentation du recrutement sans CV, entre autres avec #jenesuis-pasunCV, et intervient au cœur des territoires en partenariat avec « Nés & Cité », autour de job dating dans les Quartiers Prioritaires de la Ville.



Inclusion et insertion de personnes réfugiées

✳ Plusieurs projets d'inclusion de personnes réfugiées sont en cours en France. Une vingtaine de personnes ayant le statut de réfugié ont

bénéficié de ce dispositif en 2023. Le programme de formation s'articule sur deux axes : compétences clés et métiers. Les associations complètent le dispositif avec un accompagnement social. L'organisation à but non-lucratif, « Tent Partnership for Refugees », accompagne le Groupe dans la mise en relation avec des associations. En tant que membre du collectif « Refugees Are Talents »¹⁸, STEF a intégré le bureau de la coalition TENT France constitué de 30 grandes entreprises.

SEMAINE DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE ORGANISÉ PAR PÔLE EMPLOI

600 agences mobilisées avec 1200 événements réalisés. Plus de 30 sites STEF ont participé à des jobs dating et découvertes métiers.

STEF A PARTICIPÉ AUX 10 ÉTAPES DU « FRIGO TOUR » EN FRANCE

Cette opération organisée par La Chaîne Logistique du Froid, Transfrigoroute France et l'AFT Transport & Logistique, a proposé une approche interactive et ludique des métiers, carrières et formations à plus de 2 000 Jeunes.

¹⁸Collectif de grandes entreprises mobilisées en faveur de l'intégration de personnes réfugiées en entreprise.



**LE PAQTE EN FRANCE :
LES ENGAGEMENTS
DE STEF... ET DES
ACTIONS À LA CLÉ !**

Le Groupe STEF a signé le PAQTE au niveau national en avril 2023. Objectifs : pourvoir les besoins de recrutements, attirer vers ses métiers et avoir un impact sociétal positif dans les territoires. Les engagements du Groupe s'articulent autour de quatre axes :

1

SENSIBILISER

les plus jeunes à nos métiers.

Actions : plus de 20 sites mobilisés, 10 partenariats avec des établissements scolaires, 10 interventions en collèges ou lycées, 15 actions en faveur des personnes en situation de handicap, environ 50 stagiaires de 3^{ème} accueillis, soit plus de 700 jeunes sensibilisés chaque année.

2

FORMER

grâce à un accès à l'apprentissage facilité (appui à l'orientation, accès à l'alternance et accompagnement des apprentis).

Actions : 40 sites promouvant l'accueil des jeunes en apprentissage/alternance, 20 actions, 40 alternants.

3

RECRUTER

en développant l'emploi dans les quartiers prioritaires de la ville, les méthodes de recrutement sans discrimination et le soutien à l'inclusion.

Actions : 150 formations par an pour les managers et RRH sur la diversité et l'égalité des chances, recours au recrutement sans CV et méthode de recrutement par simulation.

4

ACHERER

en favorisant les achats responsables et inclusifs.

Actions : nombreuses collaborations avec des entreprises adaptées, formation des acheteurs aux « Achats Responsables », collaboration avec les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI).

ACCÈS AUX PRODUITS ALIMENTAIRES ET LUTTE CONTRE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Trait d'union entre les producteurs et les distributeurs agroalimentaires, STEF s'engage auprès des associations au service des populations démunies et facilite leur accès aux produits alimentaires.



Les Banques alimentaires – En France, de nombreuses initiatives sont organisées localement avec les banques alimentaires et des associations locales en tenant compte de

la législation en vigueur concernant les dons alimentaires. Il peut s'agir de dons faits, à l'initiative du client ou de STEF avec l'accord du client. En Espagne, au Portugal et en Italie, différents soutiens associatifs ont également été mis en place.



Les Restaurants du Cœur - En 2023, STEF a poursuivi son action dans le cadre du renouvellement de la convention triennale de mécénat avec les Restaurants du Cœur. Ce partenariat s'articule autour de la

formation de bénévoles au droit du travail (22 personnes en 2023), le soutien à la collecte nationale de produits alimentaires avec la mise à disposition de moyens de transport et de surfaces de stockage (1336 palettes collectées en 2023), la collecte de dons entre les industriels et les entrepôts des Restaurants du Cœur (1 228 tonnes en 2023) et le mécénat de compétences (mise à disposition de 2 agents d'exploitation).

ENVIRONNEMENT

Au-delà des grands engagements pris par le Groupe dans le cadre de sa politique environnementale pour lutter contre le changement climatique, STEF continue ses travaux pour limiter l'impact de ses activités sur l'environnement et préserver la santé des citoyens. Les experts du Groupe participent notamment à différents groupes de travail interprofessionnels du secteur sur les technologies innovantes en matière de transport et de production de froid. STEF est membre de :

- * « **European Clean Truck Alliance** » (ECTA)¹⁹
- * **France Logistique**²⁰
- * **France Supply Chain**
- * **Union des entreprises Transport et Logistique de France (TLF)**
- * **La chaîne logistique du froid**
- * **Association française de l'immobilier logistique et industriel (AFILOG)**
- * **Club Demeter**
- * **Fédération de l'industrie alimentaire belge (FEVIA)**
- * **Association des fabricants et des distributeurs espagnols (AECOC)**
- * **Transfrigoroute France**
- * **Association française du froid (AFF)**

Biodiversité

Préserver la biodiversité est un sujet sur lequel le Groupe est mobilisé au côté des collectivités territoriales. En 2023, un projet exemplaire a été monté avec la municipalité de Darvault en France.

Nuisances sonores

Pour les limiter, STEF mène des expérimentations et entretient un dialogue soutenu avec les collectivités locales :

- * **véhicules** - Tous les nouveaux matériels roulants du Groupe sont au standard PIEK qui garantit un seuil d'émission sonore inférieur à 60dB. Les livraisons en horaires décalés permettent également de limiter les nuisances ;
- * **entrepôts et plateformes frigorifiques** - Les installations du Groupe sont principalement situées dans des zones industrielles. Les nuisances sonores potentielles sont prises en compte lors de l'implantation des bâtiments. Les groupes frigorifiques installés dans des locaux fermés permettent d'atténuer le bruit.

LOGISTIQUE URBAINE DURABLE

La logistique urbaine est un sujet complexe car les contraintes géographiques, le tissu économique et les enjeux environnementaux varient d'une ville à l'autre. Au service des collectivités locales, STEF intervient auprès de nombreuses métropoles pour les accompagner dans leur politique de logistique urbaine et la mise en place de ZFE. Des expérimentations ont ainsi été engagées dans plusieurs villes (Paris, Rennes, Brest, Lyon, Montpellier).

Pour répondre à leurs attentes, STEF a créé son propre réseau interne de relais dédiés Logistique Urbaine Durable (LUD). Celui-ci travaille en relation avec les directions et les services opérationnels du Groupe, les collectivités territoriales, et les organisations professionnelles en France ou dans les pays où STEF est implanté. Le Groupe collabore également avec les organismes spécialisés LUD : TLF en Europe, InTerLUD en France, FEBE-TRA en Belgique, AECOC et UNO en Espagne.

EXTENSION SUR LE SITE DE DARVAULT : UN PROJET EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ MENÉ EN COLLABORATION AVEC LA MAIRIE

Pour gérer les déblais issus des travaux de construction du nouvel entrepôt, le Groupe a proposé à la mairie la réalisation d'un merlon paysager avec un volet biodiversité renforcé sur les parcelles voisines en friche.

Résultat :

- * plus de 500 tonnes de CO₂ d'émissions évitées (non déplacement des terres de déblais) ;

- * des aménagements préservant la faune et la flore (plantation d'arbres et de plantes locales, amas de bois pour les reptiles, ...) ;

- * un sentier pédagogique à proximité de l'école et du centre aéré et une voie douce entre Nemours et Darvault ;

- * plus de bien être pour les habitants de Darvault isolés du bruit de l'auto-route A6 par le merlon.



¹⁹ « European Clean Truck Alliance » (ECTA) : son objectif est de soutenir la décarbonation du transport routier de marchandises dans l'UE.

²⁰ « France Logistique » : association professionnelle référente auprès des instances législatives et gouvernementales françaises pour la promotion et la transition énergétique du transport et de la logistique.

PRESTATAIRES

En tant que donneur d'ordre dans différents domaines d'activité (sous-traitance transport, conduite de chantiers de construction, fournitures diverses), STEF conduit une politique volontariste et inclusive à l'égard de ses principaux fournisseurs et sous-traitants, et renforce les critères RSE dans ses appels d'offres. Cette politique se traduit notamment par l'intégration de clauses RSE dans les contrats d'achats et de sous-traitance, la signature de la Charte d'achats responsables du Groupe, et la présence de critères RSE dans les cahiers des charges lors des appels d'offres.


SOUS-TRAITANCE TRANSPORT

STEF accompagne ses partenaires de manière pragmatique pour leur permettre de s'aligner sur ses propres objectifs concernant la réduction des émissions, mais aussi la sécurité des aliments, le service client et la digitalisation. La réduction des émissions de GES est un enjeu majeur pour le Groupe. Elle doit l'être également pour ses sous-traitants transport qui représentent 60 % de ses émissions de GES. Dans le contexte inflationniste et d'activité en baisse de l'année 2023, STEF a choisi d'accompagner ses partenaires transports de manière pragmatique en se focalisant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les initiatives conduites en 2023 sont :

- * **l'accompagnement de partenaires transport dans le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie²¹ (CEE).** Depuis 2022, 200 transporteurs adhèrent désormais à ce dispositif, soit 50 % des transporteurs identifiés qui ont intégré ce dispositif grâce à l'accompagnement mis en place par STEF avec un partenaire spécialisé ;

- * **le déploiement d'un programme d'accompagnement de certification environnementale (Objectif CO₂) porté par l'ADEME.** Lancé en octobre 2023 auprès d'un panel pilote de 38 partenaires transports, ce programme permet de réduire l'impact énergétique et environnemental des activités de transport et logistique. STEF s'est associé à un organisme spécialisé pour accompagner ses partenaires sous-traitants transport dans ce programme. Au regard des résultats de cette expérimentation, il sera étendu auprès de l'ensemble des transporteurs réguliers en France en 2024 ;

- * **le pilotage des engagements des pays dans le renouvellement du parc de leurs partenaires transport.** Tous les pays d'implantation de STEF sont concernés. Au total en 2023, 51 sessions pédagogiques  (contre 30 en 2022) intégrant les sujets environnementaux ont été conduites sur l'ensemble du Groupe pour construire un plan d'actions et de management

d'ici à 2030. En parallèle, STEF a mené des travaux pour élaborer le volet de son programme « Moving Green » dédié à la sous-traitance transport.

Trois objectifs à moyen et long terme sont prioritaires : le renouvellement du parc, son rajeunissement et la sécurisation des engagements. Ces objectifs se traduisent en chiffres :

objectif 1 - 100 % des véhicules roulants de nos partenaires transport avec une motorisation Euro 6 d'ici 2026 ;

objectif 2 - Réduction de 10 % de l'âge moyen des véhicules mobilisés pour STEF par ses partenaires transports d'ici 2030 (année de référence 2019) ;

objectif 3 - Au moins 30 % du top 50 des sous-traitants transport engagés dans une certification environnementale d'ici 2030.

En 2024, le pilotage de ce plan sera axé sur le premier objectif. STEF pourra s'appuyer sur un reporting spécifique permettant de suivre l'évolution du parc moteur des partenaires transport.

²¹ Certificat d'Économie d'Énergie : dispositif français de financement de travaux et d'acquisition d'équipements ayant pour but de réaliser des économies d'énergie.

ACHATS RESPONSABLES

La Charte d'achats responsables du Groupe est incluse à la majorité des contrats signés. Elle fixe les principaux engagements éthiques, sociaux et environnementaux auxquels les fournisseurs sont invités à adhérer et à en décliner eux-mêmes les principes auprès de leurs propres fournisseurs. Les critères RSE sont intégrés dans les appels d'offres. Ils sont pondérés en fonction de la famille d'achat et de la criticité de la prestation ou du bien.

Une démarche collaborative avec des fournisseurs engagés

STEF privilégie l'achat de prestations auprès d'entreprises engagées dans des démarches environnementales et inclusives sur le plan social et sociétal. Les fournisseurs stratégiques font régulièrement l'objet d'évaluations en interne. Celles-ci sont ensuite partagées avec les fournisseurs et donnent lieu, si nécessaire, à des plans de progrès.

Outre les attestations d'assurance et de régularité fiscale, à compter de 2023, le questionnaire RSE (questionnaire Provigis déclaratif) est

désormais demandé aux fournisseurs. Le Groupe poursuit par ailleurs sa collaboration avec les fournisseurs d'équipements et de matériels ainsi que les prestataires de services pour réduire les consommations de carburant et les émissions de CO₂.

Un cadre rigoureux, des initiatives

STEF privilégie le sourcing local. En France, 95 % de ses fournisseurs sont installés sur le territoire. D'une manière générale, les entités du Groupe conduisent des initiatives avec des partenaires qui, au-delà de leur engagement environnemental, social et sociétal, contribuent à la dynamique économique des territoires où STEF est implanté.

* **Covoiturage** – Karos, l'application française leader du covoiturage pour les trajets domicile travail, a été mise en place au sein du Groupe à l'été 2023 sur le périmètre France.

* **Films plastique** – Les actions sur la réduction de l'épaisseur du film chez STEF en France ont permis d'éviter l'émission de 3 352 tonnes de CO₂. Le plan d'action engagé en Espagne et validé par une société d'audit externe,

est basé sur la vérification et l'optimisation des cycles de tournage : les machines qui contrôlent le film automatique sont paramétrées de manière à optimiser le nombre de films utilisés dans les processus logistiques. La consommation annuelle de plastique a été réduite de 29 tonnes et permis d'éviter l'émission de 58 tonnes de CO₂. Ce projet a également été primé « Lean & Green Award ».

* **Collecte de matériel informatique et téléphonique** - Organisée sur une période d'une semaine sur les sites de Paris, Theix et Lyon, cette opération a permis de collecter et de traiter plus d'une tonne de matériel.

* **Recours aux entreprises adaptées** – Le contrat de tri de déchets pour les fonctions administratives déployé sur quelques sites en France avec une Entreprise Adaptée est en cours de déploiement sur l'ensemble des sites en France.

* **Gestion des déchets** - Différents projets sont en cours : mise en place de compost, collecte et traitement de biodéchets avec une association d'agriculteurs locaux, réparation de palettes cassées, livraison de boissons consignées...

EN FRANCE, EN 2023

* **96,6 %** des contrats signés intègrent la Charte d'achats responsables du Groupe, contre **84 %** en 2022.



* La dépense achats en France représente plus de **70 %** de la dépense totale du Groupe.

* STEF a travaillé avec **75** Entreprises Adaptées (EA) et Établissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT).

ACHATS DE GROUPES FROID

Depuis 2021, STEF a décidé de standardiser la mise en place de groupes froid électriques sur tous ses porteurs. En 2023 :

62 groupes livrés
120 groupes froid électriques commandés

ACHATS POIDS LOURDS

Dans le cadre de la démarche « Moving Green », STEF privilégie les énergies alternatives. En 2023, STEF a commandé :

201 tracteurs B100
89 porteurs B100
9 porteurs gaz

Dont la majeure partie a été réceptionnée.



GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

GOVERNANCE

Les Directions du Développement durable et de la Responsabilité sociale. Elles ont pour mission de définir les enjeux prioritaires, les objectifs et orientations en matière de RSE, ainsi que les indicateurs associés, en cohérence avec la stratégie générale de l'entreprise et les attendus des parties prenantes du Groupe. Elles veillent au bon déploiement des plans d'action et coordonnent les acteurs internes autour de l'ensemble des enjeux RSE du Groupe.

Du fait de la maturité croissante du Groupe sur les sujets de responsabilité sociale, sociétale et environnementale, une **Direction RSE** a été créée en 2024. Elle est dirigée par un membre du Comex. Lui sont rattachées les Directions du Développement durable et de la Responsabilité sociale et sociétale. L'objectif est de renforcer encore davantage le poids et la visibilité de la démarche RSE conduite par le Groupe. Cette structuration apparaît d'autant plus pertinente à la veille d'évolutions majeures en matière de reporting RSE avec la mise en place de la directive CSRD à partir de 2025.

Le Comité exécutif. Il valide la stratégie RSE et les trajectoires associées aux plans d'actions dans chacun des enjeux prioritaires définis. Il consacre deux séances annuelles aux enjeux et à la performance extra-financière du Groupe.

Le Conseil d'administration. Compte tenu du caractère déterminant des engagements RSE, le Conseil d'administration a choisi de ne pas constituer

de Comité RSE mais de se réunir en formation de Comité RSE afin que chaque membre du Conseil soit directement impliqué dans les orientations qui sont prises et de nourrir des échanges de proximité avec les responsables de la mise en œuvre des projets dans l'entreprise. De cette façon, un dialogue continu s'est instauré avec l'ensemble du Conseil et chacun dispose ainsi d'une information complète et homogène sur les problématiques qui sont traitées. Le Conseil examine le suivi des plans d'actions RSE, l'atteinte des objectifs et les indicateurs de performance.

Les contributeurs internes et les comités de pilotage. Les Directions concernées (Directions du Développement durable, Ressources humaines, Sous-traitance Transport, Achats, Sécurité sanitaire des aliments, ...) proposent des outils et des méthodes pour mettre en œuvre les plans d'actions, alimentent les indicateurs de suivi de la performance et proposent des plans de progrès. Elles s'appuient pour cela sur un réseau de référents, qui couvre l'ensemble des pays où le Groupe est implanté afin de partager sur les projets en lien avec ces feuilles de route.

CHARTRE ÉTHIQUE ET CONDUITE DES AFFAIRES

Les politiques de Gouvernance adoptées par STEF contribuent à l'éthique des affaires, au respect des domaines recouvrant les droits humains et libertés fondamentales ainsi que la santé et sécurité des personnes dans les pays où le Groupe est implanté.

La charte éthique et de conduite des affaires STEF intègre les règles de bonne conduite des affaires applicables dans le Groupe, de même que les dispositions de la loi Sapin II. STEF a mis en place une organisation, des outils et une procédure pour se conformer à ces obligations.

La charte éthique et de conduite des affaires définit les normes de comportement à respecter par l'ensemble des collaborateurs dans les situations présentant des risques de corruption et de trafic d'influence. Elle suit le référentiel Middlednext auquel STEF a choisi de se référer. La charte éthique et de conduite figure sur les sites intranet et internet de STEF. Une plateforme digitale externe de recueil d'alertes (EQS Integrity line) complète le dispositif.

Un module de formation, sous format de e-learning personnalisé pour STEF s'adresse aux 1 200 cadres, managers et salariés qui, du fait de leurs fonctions, sont susceptibles d'être confrontés à des situations de corruption et de trafic d'influence. Ce dispositif a été présenté à l'ensemble des Comités de direction des fonctions centrales et métiers. Il est intégré au système interne de formation continu afin de rendre encore plus systématique le suivi de la formation par tous les collaborateurs identifiés.

The image shows a building with a blue and white facade. The word "STEF" is written in blue capital letters on a white background, followed by a blue circular logo containing a white stylized 'S' or 'O' shape. The building is partially obscured by green trees in the foreground. Two large, white, curved graphic elements are overlaid on the top half of the image, framing the building and the text below.

STEF

PLAN DE VIGILANCE

Le plan de vigilance de STEF présente les mesures de vigilance raisonnables mises en place au sein du Groupe en vue d'identifier les risques et de prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement résultant des activités de la Société et de celles de ses filiales consolidées, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels le Groupe entretient des relations commerciales établies.

STEF exerce ses activités en Europe dans des environnements économiques et socio-culturels qui présentent peu d'écarts structurels ; de ce fait, le plan peut être déployé de façon homogène partout dans le Groupe. Le modèle d'affaires du Groupe est exposé en première partie de la DPEF.

MÉTHODOLOGIE ET ÉLABORATION DU PLAN DE VIGILANCE

L'élaboration du Plan de Vigilance STEF a associé les principales fonctions Groupe concernées (Ressources humaines, Direction du Développement durable, Achats, Direction des métiers, Audit interne, Sécurité Sanitaire des aliments, Secrétariat Général). Celui-ci précise les règles et dispositifs qui permettent au Groupe d'identifier et de prévenir les atteintes, réelles ou potentielles, liées à ses activités et, le cas échéant, d'en limiter les effets. Des échanges continus initiés de longue date avec les parties prenantes, internes et externes, permettent de les associer au choix des actions conduites et à leur déploiement.

PLAN DE VIGILANCE ENVIRONNEMENT

La cartographie des risques environnementaux de STEF se traduit par des impacts sur :

- ✳ le climat, par les émissions de GES (gaz à effet de serre) issues principalement de la combustion d'hydrocarbures (traction des véhicules et fonctionnement des groupes frigorifiques embarqués) et, dans une moindre mesure, par la consommation d'électricité (réfrigération des plateformes) et les émissions de fluides frigorigènes pour la maintenance des installations de production du froid des entrepôts et des plateformes ;
- ✳ la qualité de l'air, par les rejets dans l'atmosphère (NOx, HC et par-

ticules) lors de la combustion des hydrocarbures (traction des véhicules et fonctionnement des groupes de production de froid embarqués) ;

- ✳ la sécurité sanitaire qui ressort comme un enjeu majeur pour l'entreprise compte tenu de l'activité principale de STEF, la gestion des flux, la logistique et le transport des produits alimentaires sous température dirigée.

Afin de réduire ses émissions, STEF a mis en place une démarche structurée se traduisant par des investissements spécifiques (renouvellement constant de sa flotte de véhicules et de ses outils immobiliers), associés à des politiques volontaristes de labellisation et de certification.

PLAN DE VIGILANCE RESSOURCES HUMAINES ET DROITS FONDAMENTAUX

Le Groupe STEF respecte les réglementations sociales en vigueur dans chacun de ses pays d'implantation. Outre les principes fondamentaux édictés dans la Charte éthique et de conduite des affaires du Groupe relatifs au respect des droits humains, STEF a choisi d'orienter ses actions en faveur d'une politique de diversité et d'égalité des chances, en cours de déploiement dans chacun de ses pays d'implantation. Une feuille de route Santé et Sécurité au travail Groupe est déclinée dans chaque pays et dans chaque organisation. Elle se compose de différentes thématiques :

- ✳ pilotage de la démarche Santé, Sécurité et Conditions de Travail par le management ;
- ✳ maîtrise et prévention des risques :
 - intégration de la démarche SSCT en amont dès la conception des outils immobiliers, process de travail, véhicules ou engins de manutention ;
 - les risques majeurs en matière de SSCT ont été identifiés :
 - accidents liés à la circulation de véhicules ou de matériels de manutention dans les entrepôts ;
 - troubles musculosquelettiques ;

- consommations et conduites addictives.
- principe de pilotage et de suivi directement gérés par les sites d'exploitation : documents d'évaluation des risques, indicateurs de suivi d'accidentologie (taux de fréquence et de gravité) consolidés à l'échelle du pays et du Groupe.
- déploiement de la démarche Santé et Qualité de Vie au Travail :
 - refonte de la gamme des vêtements de travail ;
 - programme de prévention des Risques Psycho sociaux ;
 - amélioration des environnements de travail ;
 - actions favorisant l'épanouissement au travail des salariés : équilibre vie professionnelle/vie personnelle, hygiène de vie, accompagnement des salariés.
- communication ciblée à tous les niveaux de l'organisation afin de partager une même culture.

RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Ref. Rubrique « Prestataires ».

FORMATION ET INFORMATION

Les règles de bonne conduite des affaires figurent dans la charte éthique et de conduite des affaires du Groupe. Le Groupe a mis en place un dispositif spécifique de formation e-learning et de recueil d'alertes sur le volet de la lutte contre la corruption. Enfin, le Groupe s'appuie sur une communauté de correspondants européens pour le déploiement des plans d'actions et la diffusion des règles concernant les thématiques RH, Santé et Sécurité et Conditions de Travail et Environnement.

ALERTES ET RECUEIL DES SIGNALEMENTS

Le Groupe dispose d'un dispositif d'alerte et de recueil des signalements via une plateforme digitale externe de recueil d'alertes²² pour les situations pouvant présenter des risques de

corruption et de trafic d'influence. Ce dispositif d'alertes est étendu aux cas de discrimination, de harcèlements sous toutes ses formes et d'agissements sexistes.

La remontée des cas litigieux peut également s'effectuer via la voie

managériale, selon l'organisation du Groupe et les dispositifs de recours hiérarchique contenus dans la charte éthique et de conduite des affaires du Groupe.

²²<https://stef.integrityline.app/?lang=fr>

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Les informations extra-financières du Groupe STEF sont publiées conformément aux obligations issues de l'Ordonnance 2017-1180 du 19 juillet 2017 et le Décret du 9 août 2017, qui ont permis de prendre les dispositions nécessaires à la transposition de la Directive 2014/95/UE.

✳ **Périmètre** - Les informations sont fournies sur l'ensemble du Groupe (à l'exception des indicateurs achats responsables et des visites d'inspection sanitaire communiqués pour la France uniquement). Les entités intégrées au sein du Groupe lors d'opérations de croissance externe sont intégrées


par défaut en année N+1. Les potentielles différences de périmètre sont précisées pour chaque indicateur concerné. En 2023 les difficultés d'accès à certaines données concernant les activités des acquisitions réalisées en 2022 (TTC en Espagne, COOP en Suisse et SVAT en Italie) n'ont pas permis de les intégrer aux indicateurs : émissions de polluants atmosphériques par t.km et émissions de GES par t.km (parc propre).

✳ **Sélection des informations et KPI** - Les informations ont été sélectionnées pour leur pertinence par rapport aux enjeux et risques RSE majeurs de STEF.

Les thématiques suivantes, requises par l'article L.22-10-36 du Code de commerce, sont exclues car non pertinentes eu égard aux activités de STEF : lutte contre l'évasion fiscale, la lutte contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, et les actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives.


✳ **Collecte et calcul des informations** - Les modalités de remontée des informations sont définies au sein d'un protocole interne (base annuelle, réalisée sur les douze mois de l'année civile).

✳ **Empreinte carbone** - les facteurs d'émission utilisés sont ceux publiés par l'ADEME, le calcul est réalisé sur les émissions des véhicules et des bâtiments exploités.

✳ **Vérification externe** - Les informations extra-financières publiées ont fait l'objet d'une vérification par un Organisme Tiers Indépendant, et les informations identifiées par le signe  ont été vérifiées avec un niveau d'assurance raisonnable²³.

Acquisitions 2023

Société	TRANSWEST	NEW GEL	TRP JAMMET
Date d'intégration	01/11/2023	01/12/2023	01/12/2023
Pays	Belgique	Italie	France
Nombre de salariés	200	50	27
Chiffre d'affaires	67 M€	6,5 M€	2,0 M€
Activité	Transport surgelé	Transport frais	Transport frais
KPI environnementaux	Exclusion	Exclusion	Exclusion
Effectifs	Inclusion	Inclusion	Inclusion
KPI sociaux	Exclusion	Exclusion	Exclusion
Sécurité sanitaire des aliments	Exclusion	Exclusion	Exclusion
Maintenir la satisfaction client au plus haut niveau, en intégrant leurs objectifs RSE	Exclusion	Exclusion	Exclusion
Intégrer nos sous-traitants transport dans notre démarche RSE	Exclusion	Exclusion	Exclusion
Intégrer nos fournisseurs dans notre démarche RSE & Achats responsables	Exclusion	Exclusion	Exclusion

²³Le niveau d'assurance raisonnable, symbolisée par le logo , est une démarche volontaire du Groupe STEF, celle-ci requiert des travaux plus poussés de la part de l'Organismes tiers indépendant (OTI) que ceux déployés dans le cadre d'une assurance modérée.

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT (TIERCE PARTIE) SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2023

AUX ACTIONNAIRES,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, Commissaire aux comptes de la Société STEF, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1895 (accréditation dont la liste des sites et la portée sont disponibles sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), ainsi qu'à la demande de la Société et hors champ d'accréditation, une conclusion d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations, préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, présentées dans le rapport de gestion de STEF (ci-après la « Société » ou l'« Entité ») en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

CONCLUSION


Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel


COMMENTAIRES


Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

Le périmètre de reporting relatif à l'enjeu des Achats Responsables, couvert par l'indicateur Pourcentage de contrats avec charte achats responsables signés, se limite à la France.


RAPPORT D'ASSURANCE RAISONNABLE SUR UNE SÉLECTION D'INFORMATIONS

Concernant les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe , nous avons mené, à la demande de la Société dans un cadre volontaire, des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe « Nature et étendue des travaux » ci-dessus pour les indicateurs clés de performance et pour les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

L'échantillon sélectionné représente ainsi 71 % des effectifs et entre 59 % et 76 % des informations environnementales identifiées par le signe .

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe .

CONCLUSION

À notre avis, les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe  ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration :

- ✳ de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;

- ✳ d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;

- ✳ ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- ✳ la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;

- ✳ la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques, constatées ou extrapolées.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans

la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il nous appartient également d'exprimer, à la demande de l'Entité et hors champ d'accréditation, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées par l'Entité²⁴ ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- ✳ le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), du plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;

- ✳ la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;

- ✳ la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

²⁴ Effectif total au 31/12, Nombre d'heures de formation par collaborateurs, Taux d'absentéisme, Turn-over, Taux de fréquence et Taux de gravité, Taux de femmes dans les effectifs Groupe, Consommation de gazole au 100 km en parc propre (STEF France), Émission de CO₂ à la tonne par kilomètre, Répartition des fluides frigorigènes par nature dans les installations fixes, Consommation d'électricité par tonne passée à quai, Émissions de polluants à la tonne par kilomètre, Puissance photovoltaïque installée, Nombre de visites et Moyenne des notes obtenues lors des contrôles sanitaires par les autorités (STEF France), Nombre d'heures de formation et nombre de personnes formées à l'hygiène et la sécurité sanitaire, Pourcentage de contrats avec charte Achats Responsables signée (STEF France), Nombre de réunions réalisées avec les référents sous-traitance transport, Nombre de demandes RSE clients traitées.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Le présent rapport est établi conformément au programme de vérification RSE_SQ_Programme de vérification_DPEF.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre novembre 2023 et février 2024 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de Développement durable et de Responsabilité sociétale. Nous avons mené

une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les Directions Générales, la Direction du Contrôle de Gestion, la Direction du Développement Durable, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de la Sécurité Sanitaire, la Direction de la Sous-Traitance Transport et la Direction des Achats.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

✳ nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;

✳ nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

✳ nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;

✳ nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

✳ nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

✳ nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :

- apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et

- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe 1. Pour certains risques Transition vers les énergies bas carbone, Achats responsables, Intégration des fournisseurs et sous-traitants dans une démarche collaborative et Qualité de la relation client, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'Entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'Entité consolidante et dans une sélection d'entités ;

✳ nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;

✳ nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

✳ pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe 1, nous avons mis en œuvre :

○ des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

○ des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices²⁵ et couvrent entre 59 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

✳ nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes ; les procédures mises en œuvre pour l'assurance raisonnable ont nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant, Mazars SA

Paris La Défense, le 29 mars 2024

Anne-Laure ROUSSELOU

Associée

Edwige REY

Associée RSE & Développement Durable

²⁵ STEF France et STEF Pays-Bas.

ANNEXE 1 : INFORMATIONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

Informations qualitatives (actions et résultats) relatives aux principaux risques

- ✳ Capital Humain
- ✳ Formation et gestion des compétences
- ✳ Recrutement et fidélisation
- ✳ Santé et Sécurité des collaborateurs
- ✳ Mixité H/F
- ✳ Maîtrise des consommations d'énergie
- ✳ Réduction des émissions de GES
- ✳ Qualité de l'air
- ✳ Transition vers les énergies bas carbone
- ✳ Sécurité sanitaire
- ✳ Achats responsables
- ✳ Intégration des fournisseurs et sous-traitants dans une démarche collaborative
- ✳ Qualité de la relation client

Indicateurs quantitatifs audités en assurance raisonnable

- ✳ Effectifs au 31/12
- ✳ Nombre d'heures moyen de formation / salarié
- ✳ Turn-over
- ✳ Taux d'absentéisme
- ✳ Taux de fréquence et taux de gravité
- ✳ Taux de femmes dans les effectifs Groupe
- ✳ Consommation de Gazole au 100 km en parc propre (France)
- ✳ Consommation d'électricité par tonne passée à quai
- ✳ Répartition des fluides frigorigènes par nature dans les installations fixes
- ✳ Émission de GES en kgCO₂ / tonne.kilomètre
- ✳ Émissions de polluants atmosphériques (Nox et HC) et particules / tonne.kilomètre
- ✳ Puissance installée des centrales photovoltaïque
- ✳ Nombre d'heures de formation à la sécurité des aliments par salarié
- ✳ Nombre de contrôles sanitaires officiels réalisés (France)
- ✳ Moyenne des notations obtenues lors des contrôles sanitaires officiels (France)
- ✳ Pourcentage de contrats avec charte achats responsables signée (France)
- ✳ Nombre de réunions réalisées avec les référents sous-traitance transport
- ✳ Nombre de demandes RSE clients traitées

Création / Réalisation : Idéogramme Communication - **Rédaction :** Corine Delahaye
Crédits photos : Clan d'Oeil, Cyril Bruneau
Photothèques : STEF, iStock, Shutterstock
Direction Développement Durable : Armelle Perrier, Elise Besson
Direction Responsabilité Sociale : Céline Marciniak, Elise Gonfroy-Alliot
Direction Sécurité Sanitaire : Stéphane Lefebvre
Direction des Achats : Frekia Ghezzal
Secrétariat Général : Marie-Line Pesquidoux
Direction de la Communication : Céline Audibert



*Promouvoir la gestion
durable des forêts*
Pour plus d'infos :
www.pefc.org



STEF 

Société Anonyme au capital de 12 850 000 €

Siège social : 93, boulevard Malesherbes - 75008 Paris

999 990 005 RCS Paris

Tél.: 01 40 74 28 28

www.stef.com